

Catalogue Formations 2026



FÉDÉRATION
DES ASSOCIATIONS
SOCIO-JUDICIAIRES

*“Engagée pour une justice
préventive, réparatrice
et humaniste !”*



Qualiopi 
processus certifié
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*La certification qualité
a été délivrée au titre
des actions de formation.*

Éditorial.

Le secteur associatif socio-judiciaire continue d'être un pilier essentiel de notre système de justice, accompagnant plus de 360 000 personnes chaque année.

Notre mission demeure inchangée : prévenir la délinquance, lutter contre la récidive et favoriser la réinsertion par un accompagnement socio-éducatif adapté, tant pour les adultes que pour les enfants et adolescents. Notre engagement dans la lutte contre les violences intrafamiliales et pour l'égalité femmes-hommes reste une priorité absolue, touchant directement le quotidien de nos citoyen.ne.s.

Dans ce contexte, les intervenant.e.s socio-judiciaires et les professionnel.le.s de justice constituent plus que jamais le cœur battant du dispositif judiciaire, apportant un soutien crucial aux personnes fragilisées ou vulnérables.

L'année 2026 s'annonce comme une période charnière, marquée par de nouvelles évolutions législatives et des défis sociétaux émergents.

Pour y répondre efficacement, l'expertise et l'adaptabilité de nos professionnel.le.s doivent être constamment enrichies. C'est précisément la mission que poursuit le pôle formation de Citoyens & Justice depuis maintenant presque 40 ans, avec une détermination sans cesse renouvelée.

Qu'ils soient intervenant.e.s socio-judiciaires, travailleuses sociales et travailleurs sociaux, juristes, psychologues ou criminologues, tous ces acteurs et actrices de terrain méritent d'accéder à des formations d'excellence pour faire face à des situations dont la complexité ne cesse de croître.

Notre catalogue 2026 a été conçu avec une ambition forte : proposer des parcours de formation qui allient profondeur théorique et pertinence pratique. Vous y découvrirez des modules innovants axés sur les compétences fondamentales : approfondir sa connaissance des mécanismes judiciaires actuels, enrichir ses méthodes d'accompagnement, renforcer ses capacités d'analyse et de discernement, et consolider ses aptitudes à collaborer efficacement au sein d'un réseau multi-acteurs.

Cette année, nous avons particulièrement mis l'accent sur l'intégration des pratiques émergentes et des nouvelles approches d'intervention. Nos formations privilégient plus que jamais l'apprentissage par l'expérience, le partage entre pairs et l'analyse réflexive des pratiques professionnelles. Chaque module a été pensé pour permettre aux participant.e.s de développer des compétences immédiatement mobilisables sur le terrain.

Dans cet esprit, deux nouvelles formations viennent enrichir notre catalogue 2026 : « Consentement, domination et contrôle coercitif », et « Intervenir en milieu carcéral : vigilance et adaptation ».

Nous sommes honorés, grâce à notre équipe de formatrices et formateurs expert.e.s et à l'engagement sans faille de notre équipe fédérale, de contribuer au développement professionnel de celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour une justice plus humaine, plus accessible et plus inclusive.

Nous vous souhaitons une découverte inspirante de ce catalogue et des formations enrichissantes tout au long de cette année 2026.

**Stéphane Landreau
Directeur Général**

Sommaire

2

Éditorial

⋮

5

Formation
en inter, en intra
et à distance

⋮

6

Le Parcours
d'Intervenant
Socio-judiciaire

9

Droit
et procédure
judiciaire

- 9... Sensibilisation à la justice pénale
- 10... Personnes placées sous main de justice : statut et prise en charge socio-judiciaire
- 11... Rôle et place des mesures socio-judiciaires dans la chaîne pénale
- 12... Violences intrafamiliales : évolution du droit
- 13... Prendre en compte la victime dans l'accompagnement de l'auteur

14

Mesures
pré sententielles
« Majeurs »

- 14... Contrôle judiciaire socio éducatif
- 15... Enquête de personnalité « Auteur »
- 16... Enquête de personnalité « Victime »
- 17... Enquête sociale « Renforcée »
- 18... Médiation en matière pénale
- 19... Concevoir et animer des groupes de parole « auteurs de violences au sein du couple »
- 20... L'enquête sociale ordonnée par le juge aux affaires familiales

⋮

21

Mesures
post sententielles
« Majeurs »

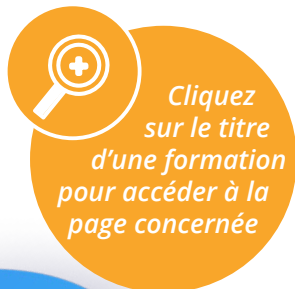
- 21... Sursis probatoire
- 22... Procédure pénale et cadre de la mesure de placement à l'extérieur

⋮

23

Techniques
professionnelles

- 23... Accueillir un public en difficulté
- 24... Accompagner des publics en lien avec la justice
- 25... Intervenir en milieu carcéral : vigilance et adaptation
- 26... Accompagner dans un CHRS les personnes sortant de prison
- 27... Égalité femmes-hommes, genre, violences sexistes et sexuelles
- 28... Techniques d'animation de stages socio-judiciaires
- 29... Animer des stages de responsabilisation parentale
- 30... L'entretien motivationnel, un outil favorisant la désistance
- 31... Techniques d'entretien et écrits dans le mandat pénal
- 32... L'oral aux Assises et auprès du Tribunal correctionnel
- 33... Les entretiens du travailleur social en protection de l'enfance
- 34... Les écrits professionnels du travailleur social
- 35... MJIE : rédiger les rapports de l'équipe interdisciplinaire
- 36... L'oral du travailleur social : Audience chez le juge des enfants et aux Assises
- 37... Être garant des écrits professionnels des travailleurs sociaux



38

Criminologie et troubles du comportement

- 38... Consentement, domination et contrôle coercitif
- 39... Violence au sein du couple : approche psychosociale de l'accompagnement des auteurs
- 40... Intervenir auprès des auteurs de violences sexuelles majeurs et mineurs
- 41... Intervenir auprès d'une personnalité manipulatrice
- 42... Addictions aux produits psychoactifs
- 43... Agressivité, violence, passage à l'acte
- 44... Troubles de la personnalité et pathologies psychiatriques
- 45... Psychiatrie criminelle

46

Justice restaurative

- 46... Les fondamentaux de la Justice restaurative
- 47... Les médiations restauratives et pratiques innovantes

48

Victimologie

- 13... Prendre en compte la victime dans l'accompagnement de l'auteur
- 48... L'enfant, co-victime de violences conjugales

48

Justice des enfants et des adolescents

- 48... L'enfant, co-victime de violences conjugales
- 49... Accompagner et soutenir la parentalité
- 50... Évaluer le danger en protection de l'enfance
- 51... Intervenir auprès des mineurs délinquants ou violents
- 52... Réparation pénale des mineurs
- 53... Médiation pénale pour enfants en conflit avec la loi
- 54... Protection de l'enfance : La loi du 7 février 2022, une réforme pour quelle évolution ?

55

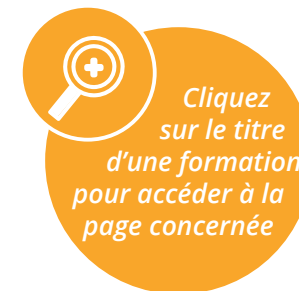
L'équipe pédagogique

56

Votre parcours conseillé

57

Conditions générales de vente



Formation Inter/ Intra et à distance

Depuis 1987, Citoyens & Justice accompagne les associations socio-judiciaires dans leur démarche de professionnalisation. L'équipe du pôle formation est à votre écoute pour **construire avec vous le projet de formation** qui vous convient le mieux.

A vous de choisir !

LES AVANTAGES DE LA FORMATION INTER

- ◇ Pour **répondre individuellement au besoin de formation** d'un salarié, et contribuer à personnaliser son plan de développement des compétences.
- ◇ Une offre de formation sans cesse réactualisée.
- ◇ Des **échanges constructifs entre pairs** venus d'autres établissements et une opportunité de développer votre réseau.
- ◇ Des avis vérifiés et authentiques pour chaque programme de formation.

LES AVANTAGES DE LA FORMATION INTRA

- ◇ **Renforcer la cohésion interne**, la culture d'établissement, les liens.
- ◇ Gagner en temps et en argent en évitant de déplacer toute une équipe.
- ◇ **Choisir la date et le lieu de la formation** en fonction de vos contraintes.
- ◇ Un programme particulièrement adapté à votre demande selon les spécificités de votre établissement.

ET EN PLUS...

- ◇ Certaines formations peuvent se tenir **à distance pour évacuer les contraintes de déplacement** (temps, éloignement, frais supplémentaires).

Parcours d'Intervenant Socio Judiciaire (PISJ)



LE PARCOURS D'INTERVENANT SOCIO-JUDICIAIRE est accessible selon votre rythme.

Donner du sens à votre parcours de formation, faire reconnaître vos compétences auprès d'un employeur et faciliter votre mobilité professionnelle.

POURQUOI UN PARCOURS D'INTERVENANT SOCIO-JUDICIAIRE ?

En exerçant des mesures socio-judiciaires à la demande des magistrat.e.s, les professionnel.le.s du secteur associatif doivent faire preuve de savoir-faire spécifiques transdisciplinaires relevant à la fois du secteur social, du juridique et de la psychologie.

Face à ces nombreuses exigences, et soucieuse d'apporter une réponse adaptée au justiciable et au magistrat, la fédération Citoyens & Justice met à disposition un dispositif de formation professionnalisant à travers le Parcours d'Intervenant Socio-Judiciaire.

COMBINER ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET FORMATION

Ce parcours de formation se construit en capitalisant 8 formations sur une durée non limitée. Le candidat valide ses connaissances progressivement et à son rythme afin de respecter ses contraintes organisationnelles et budgétaires ainsi que celles de l'association.

ÉQUIVALENCES ET DISPENSES

Les formations suivies chez Citoyens & Justice avant 2012 peuvent donner lieu à dispense dès lors qu'elles appartiennent au parcours.

Selon sa formation initiale, et/ou son expérience professionnelle, le candidat peut bénéficier d'équivalences qui le dispenseront de certains modules de formation.

PROFIL DES CANDIDATS

Professionnel.le.s en poste ou pouvant justifier d'un an d'expérience dans un service socio-judiciaire et d'un diplôme de niveau III (minimum).

OBTENTION DU PARCOURS D'INTERVENANT SOCIO-JUDICIAIRE

Chaque module de formation donne lieu à un questionnaire d'évaluation des connaissances. Les résultats obtenus doivent être supérieurs à 50%. Au terme du parcours, le candidat soutiendra un mémoire devant un jury de professionnel.le.s.

Vos attestations de fin de formation (indiquant vos résultats aux tests de connaissances) devront être fournies lors de la constitution de votre dossier.

DURÉE DU PARCOURS : ENTRE 180 ET 200 H

(si aucune équivalence n'est accordée)

Ce parcours est délivré exclusivement par la fédération Citoyens & Justice. Il n'est pas répertorié dans la liste des titres accessibles au CPF.

LE PARCOURS DE FORMATION SE COMPOSE DE 8 FORMATIONS :

TC

4 THÈMES FONDAMENTAUX « TRONC COMMUN »

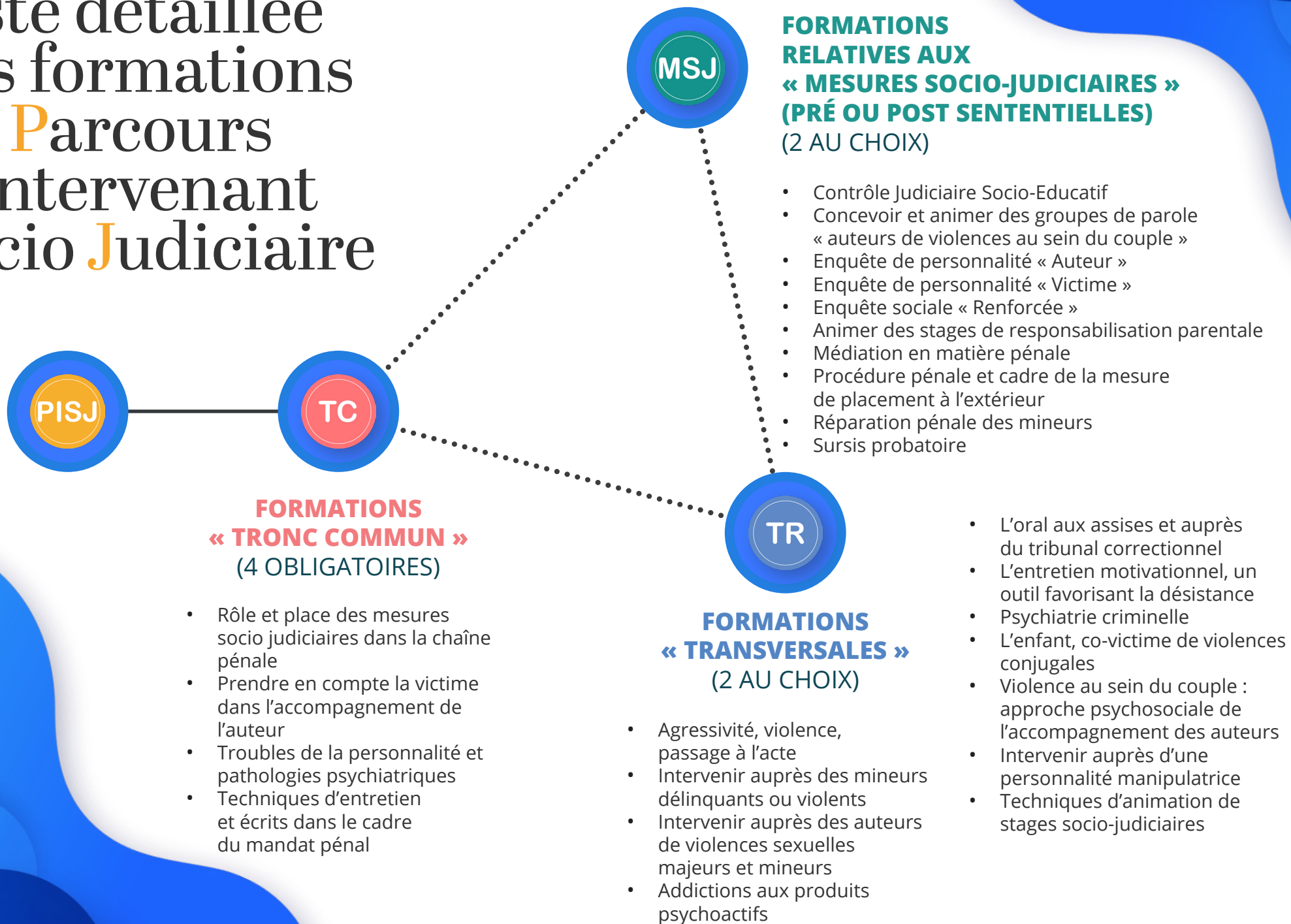
MSJ

2 FORMATIONS RELATIVES AUX MESURES SOCIO-JUDICIAIRES (pré ou post sententielles)

TR

2 FORMATIONS SUR DES THÈMES TRANSVERSAUX (Toxicomanie, violence, agresseurs sexuels, mineurs délinquants...)

Liste détaillée des formations du **P**arcours d'**I**ntervenant **S**ocio **J**udiciaire



PISJ

TC

MSJ

TR

FORMATIONS « TRONC COMMUN » (4 OBLIGATOIRES)

- Rôle et place des mesures socio judiciaires dans la chaîne pénale
- Prendre en compte la victime dans l'accompagnement de l'auteur
- Troubles de la personnalité et pathologies psychiatriques
- Techniques d'entretien et écrits dans le cadre du mandat pénal

FORMATIONS RELATIVES AUX « MESURES SOCIO-JUDICIAIRES » (PRÉ OU POST SENTENTIELLES) (2 AU CHOIX)

- Contrôle Judiciaire Socio-Educatif
- Concevoir et animer des groupes de parole « auteurs de violences au sein du couple »
- Enquête de personnalité « Auteur »
- Enquête de personnalité « Victime »
- Enquête sociale « Renforcée »
- Animer des stages de responsabilisation parentale
- Médiation en matière pénale
- Procédure pénale et cadre de la mesure de placement à l'extérieur
- Réparation pénale des mineurs
- Sursis probatoire

FORMATIONS « TRANSVERSALES » (2 AU CHOIX)

- Agressivité, violence, passage à l'acte
- Intervenir auprès des mineurs délinquants ou violents
- Intervenir auprès des auteurs de violences sexuelles majeurs et mineurs
- Addictions aux produits psychoactifs

- L'oral aux assises et auprès du tribunal correctionnel
- L'entretien motivationnel, un outil favorisant la désistance
- Psychiatrie criminelle
- L'enfant, co-victime de violences conjugales
- Violence au sein du couple : approche psychosociale de l'accompagnement des auteurs
- Intervenir auprès d'une personnalité manipulatrice
- Techniques d'animation de stages socio-judiciaires

Formations Citoyens & Justice.

- DROIT ET PROCÉDURE JUDICIAIRE
- MESURES PRÉ SENTENTIELLES «MAJEURS»
- MESURES POST SENTENTIELLES «MAJEURS»
- TECHNIQUES PROFESSIONNELLES
- CRIMINOLOGIE ET TROUBLES DU COMPORTEMENT
- JUSTICE RESTAURATIVE
- VICTIMOLOGIE
- JUSTICE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

SENSIBILISATION À LA JUSTICE PÉNALE

Les professions périphériques à l'intervention socio-judiciaire (personnel administratif, travailleurs sociaux...) peuvent être amenés à exercer des actes dans le cadre des mesures socio-judiciaires (enregistrement des réquisitions, facturation, rédaction de courriers...).

La connaissance des fondamentaux de l'organisation judiciaire, des acteurs de la justice et des mesures socio-judiciaires sont nécessaires à la compréhension et à l'exercice de leur mission.

OBJECTIFS

- Se repérer dans l'organisation judiciaire.
- Identifier les acteurs de la justice.
- Situer les mesures socio-judiciaires dans la chaîne pénale.

PROGRAMME

LES GRANDS PRINCIPES DE L'ORGANISATION JUDICIAIRE FRANÇAISE :

Distinction entre les juridictions de l'ordre administratif et les juridictions de l'ordre judiciaire.

L'ORGANISATION DE LA JUSTICE PÉNALE :

Organisation judiciaire et chaîne pénale (majeur et mineur).
Schématisation de la justice pénale.
Les différentes juridictions de jugement.

LES PRINCIPAUX ACTEURS DE LA JUSTICE PÉNALE :

La notion juridique de victime et son orientation.
Le rôle du magistrat du parquet, décision sur les poursuites, alternatives, renvoi.



3 JOURS DE FORMATION



PARIS
27, 28 ET 29 MAI 2026



726 € - COÛT ADHÉRENT
900 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Professions périphériques au monde socio-judiciaire (personnels administratifs, professionnel.le.s de l'action sociale). Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Exposés, travaux en sous-groupes, études de cas et mises en situation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

INTERVENANTE

Nathalie BOURGUET,
Juriste
Ou Marie-Claude DEVOIS,
Docteure en droit

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap :
nous contacter

PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE : STATUT ET PRISE EN CHARGE SOCIO JUDICIAIRE

Tout.e professionnel.le de l'action sociale et/ou de l'insertion par l'activité économique peut être amené.e à intervenir auprès des personnes placées sous main de justice. La spécificité de ce public nécessite une connaissance précise du dispositif judiciaire en vigueur et des contraintes qui « pèsent » sur l'accompagnement.

OBJECTIFS

- Identifier avec précision les principales mesures socio-judiciaires dotées d'une dimension socio-éducative.
- Repérer et identifier le rôle des acteurs en présence.
- Identifier les contraintes qui s'imposent à la personne suivie.

PROGRAMME

LA CHAÎNE PÉNALE ET LES ACTEURS EN PRÉSENCE :

Brève présentation de la justice pénale de l'infraction au pourvoi en cassation. L'ordre judiciaire en matière pénale. Les juridictions de l'application des peines. Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

SITUATION SUR LA CHAÎNE PÉNALE DES PRINCIPALES MESURES :

Les alternatives à la détention provisoire : Contrôle Judiciaire Socio Educatif, Assignation à résidence avec Surveillance Electronique. Le suivi socio-judiciaire. Les peines alternatives à l'emprisonnement : le Travail d'Intérêt Général (TIG), la détention à domicile sous surveillance électronique, le Sursis probatoire.



3 JOURS DE FORMATION



PARIS
22, 23 ET 24 JUIN 2026



726 € - COÛT ADHÉRENT
900 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Professionnel.le.s de l'action sociale.
Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives, apports didactiques, échanges.
Documentation.

INTERVENANTE

Stéphanie LASSALLE,
Responsable du Pôle
« Accompagnement des personnes
condamnées »
Ou Marie-Claude DEVOIS,
Docteure en droit

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances
pré et post formation (QCM - 15
min). 50 % de réussite requis.

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap :
nous contacter

RÔLE ET PLACE DES MESURES SOCIO JUDICIAIRES DANS LA CHAÎNE PÉNALE

Maillon essentiel dans l'accompagnement des justiciables confrontés au droit pénal, l'intervenant socio-judiciaire ne peut exercer ses missions correctement sans connaître les règles déontologiques applicables à ses fonctions, maîtriser le cadre pénal, distinguer le rôle de chaque acteur et la place du justiciable dans la chaîne pénale.

OBJECTIFS

- S'initier au droit pénal et à la procédure pénale.
- Situer l'intervention de chaque acteur dans le cadre d'une procédure pénale.
- Décrire, expliquer l'objet et le cadre juridique des mesures socio judiciaires pré et post sentimentelles.
- Connaître les spécificités de la justice des mineurs.
- Faciliter la mise en œuvre des mesures socio-judiciaires.

PROGRAMME

PRÉSENTATION DE LA JUSTICE PÉNALE :

Les différentes juridictions. Les acteurs de la justice pénale.

INTRODUCTION AU DROIT PÉNAL :

Le code pénal. L'infraction : les éléments constitutifs. Les causes d'irresponsabilité pénale. Les peines : principales, complémentaires, de substitution.

INTRODUCTION À LA PROCÉDURE PÉNALE :

Le code de procédure pénale. La constatation de l'infraction. Le principe d'opportunité des poursuites. L'enquête. L'instruction. Le renvoi devant la juridiction de jugement.

LE PROCÈS PÉNAL :

Les parties au procès pénal. Le déroulement du procès pénal.

PRÉSENTATION DES MESURES SOCIO JUDICIAIRES PRÉ SENTENTIELLES :

Objet de chaque mesure, intervenant.e.s, cadre juridique.



5 JOURS DE FORMATION



PARIS
16, 17, 18, 19 ET 20
NOVEMBRE 2026

Les enquêtes sociales. L'enquête de personnalité auteur. L'enquête de personnalité victime.

LES ALTERNATIVES AUX POURSUITES :

Avertissement pénal probatoire. Classement sous condition. Médiation pénale. Stages. Composition pénale.

LES MESURES ALTERNATIVES À LA DÉTENTION PROVISOIRE :

Le contrôle judiciaire et le contrôle judiciaire socio-éducatif. L'assignation à résidence avec surveillance électronique.

LES MESURES ALTERNATIVES À L'EMPRISONNEMENT :

Le Travail d'Intérêt Général (TIG). La détention à domicile sous surveillance électronique. Le sursis probatoire.

LES MESURES D'AMÉNAGEMENT DE PEINES ET L'ACCOMPAGNEMENT SOUS ÉCROU :

La détention à domicile sous surveillance électronique. La semi-liberté. Le placement à l'extérieur. La libération conditionnelle.



1209 € - COÛT ADHÉRENT
1500 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Intervenant.e.s socio-judiciaires. Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Exposés théoriques illustrés d'études de cas. Jeux de rôles. Questions et débats. Dossier pédagogique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

INTERVENANTE

Marie-Claude DEVOIS,
Docteure en droit

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter

VIOLENCES INTRAFAMILIALES ÉVOLUTION DU DROIT

Depuis 2019 et le Grenelle de lutte contre les violences au sein du couple et intra familiales, les droits civil et pénal ont subi de profondes modifications qu'il est fondamental de maîtriser tant pour l'accompagnement des auteurs que pour la protection des victimes.

OBJECTIFS

- Connaître les évolutions législatives et jurisprudentielles en matière de droit pénal et civil renforçant la lutte contre les violences intra familiales.
- Intégrer ces évolutions aux pratiques professionnelles de l'accompagnement des auteurs.
- Identifier les dispositifs permettant d'accompagner les auteurs et d'accroître la protection des victimes.
- Identifier les articulations entre les réponses pénales et civiles.
- Situer ces réponses dans le déroulement du parcours judiciaire.

PROGRAMME

RÉPONSES JURIDICTIONNELLES ET INFRACTIONS EN MATIÈRE DE VIF :

Repérages, qualifications, circonstances aggravantes, pôle VIF, jurisprudence sur le contrôle coercitif...
La prise en charge des actes de violence intra familiale tout au long de la chaîne pénale. Les mesures et dispositifs existants concernant les auteurs : bracelet antirapprochement (BAR) en matière pénale et civile, éviction du conjoint violent, interdictions et obligations (résidence hors du domicile, abstention de paraître, interdictions d'entrer en contact...), Centre de Prise en Charge des Auteurs de Violences (CPCA)...
Les mesures et dispositifs protégeant les victimes : le téléphone grave danger, aide universelle d'urgence, EVVI, ordonnance de protection (classique et immédiate).



3 JOURS DE FORMATION



726 € - COÛT ADHÉRENT
900 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Responsables de service, juriste, psychologue, travailleur social et tout intervenant du champ socio-judiciaire.
Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Dossier pédagogique. Exposés.
Exercices pratiques. Débats.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

INTERVENANTE

Marie-Claude DEVOIS,
Docteure en droit

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap :
nous contacter

PRENDRE EN COMPTE LA VICTIME DANS L'ACCOMPAGNEMENT DE L'AUTEUR

La nécessité de s'adapter aux évolutions de la société, avec le souci constant d'intégrer la problématique de la victime dans les mesures que conduisent les professionnel.le.s, leur impose d'acquiescer les fondements de la victimologie : préoccupation inscrite notamment dans le cadre des principes de justice restaurative. La spécificité « victime » et quelques fois les modalités de son indemnisation s'impose aussi aux intervenant.e.s exerçant auprès des auteurs d'infractions pénales. Cette préoccupation fréquemment exposée par les professionnel.le.s, doit faire l'objet d'une attention particulière et de connaissances spécifiques que nous explorons à travers cette formation.

OBJECTIFS

- Identifier et comprendre les spécificités liées à la victime.
- Accompagner l'auteur dans la prise en compte de la victime.
- Accueillir, informer la victime sur le sens de la mesure et savoir l'orienter.
- Adapter sa pratique professionnelle au regard de ces nouvelles connaissances.
- Connaître le cadre légal relatif aux droits des victimes.
- Recenser les modalités permettant une indemnisation effective de la victime.
- Identifier les enjeux d'un accord écrit d'indemnisation.

PROGRAMME

La notion de victime en procédure pénale et son extension par la jurisprudence.
Place de la victime dans la procédure pénale (historique, statut, droits...)
Les évolutions législatives récentes (justice restaurative, violence au sein du couple...), la loi du 23 mars 2019 de programmation 2018/2022 et de réforme pour la justice et l'amélioration du parcours judiciaire des victimes (plainte en ligne...) et dans le Code de Justice Pénale des Mineurs.
La place des victimes dans les mesures socio judiciaires.
Les droits de la victime dans les mesures socio judiciaires.



3 JOURS DE FORMATION



726 € - COÛT ADHÉRENT
900 € - NON ADHÉRENT



11 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Professionnel.le.s appelé.e.s à travailler en relation avec les personnes auteur ou victime dans le cadre de la procédure pénale.
Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques.
Mise en situation.
Echanges sur les pratiques.
Documentation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

INTERVENANTE

Nathalie BOURGUET,
Juriste
Ou Marie-Claude DEVOIS,
Docteure en droit

FOCUS POUR ALLER + LOIN :

Ce programme peut être complété par une formation « Approche psychologique de la victime » 2 jours .

Contactez le pôle formation au
05.56.93.62.20

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap :
nous contacter

CONTRÔLE JUDICIAIRE SOCIO ÉDUCATIF DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE

Cette formation dispense les connaissances et les savoir-faire de base indispensables aux intervenant.e.s débutant.e.s en CJSE et Sursis probatoire. Le travail fondamental sur la stratégie d'intervention et la conduite des entretiens seront largement explorés.

OBJECTIFS

- Expliquer le cadre de la mesure et les spécificités de l'accompagnement socio-éducatif du CJSE mis en œuvre par le SAH.
- Maîtriser la méthodologie d'intervention du CJSE.
- Identifier les difficultés de la personne sous main de justice afin d'évaluer la situation et d'adapter l'accompagnement.
- Mobiliser les outils et techniques adaptés à chaque situation afin d'accompagner le changement.
- Maîtriser les spécificités de la posture professionnelle liées au cadre du CJSE (accompagnement dans un cadre contraint).
- Adapter son écrit professionnel au cadre spécifique du CJSE.

PROGRAMME

DROIT :

L'organisation judiciaire et la chaîne pénale.

Le mandat et le cadre légal du CJSE « court » ou « long ».

La notification du droit de se taire. Approche sur le sursis probatoire exercé à la suite du CJSE et sur les autres mesures à préconiser.

ÉLÉMENTS CONCERNANT LA POSTURE DE L'INTERVENANT SOCIO-JUDICIAIRE (ISJ) ET DÉONTOLOGIE :

Premiers repères relatifs aux « bonnes pratiques » favorisant le changement et le travail de réflexion autour de la situation ayant conduit au placement sous CJSE.

Les limites de l'intervention de l'ISJ, les bases de la communication et la conduite d'entretiens.

Développement des capacités d'analyse et de repérage des difficultés.

Aider la PPSMJ à s'inscrire dans une dynamique de changement.

La nécessaire réflexion sur la transgression, la prise en compte de la victime et le rapport à la loi.

Les relations avec magistrat.e.s, avocat.e.s et partenaires.

L'organisation de l'intervenant.e.

Les écrits du CJSE : les informations facilitant la prise de décision des magistrat.e.s.

La fin de mesure – les perspectives post sententielles.



5 JOURS DE FORMATION



PARIS + À DISTANCE

30, 31 MARS, 1 AVRIL 2026
(EN PRÉSENTIEL À PARIS)

ET 11, 12, 18, 19 MAI 2026 (EN DISTANCIEL
9H-12H HEURE MÉTROPOLE)



FORMATION POSSIBLE :

- EN PRÉSENTIEL (5 JOURS)
- EN PRÉSENTIEL (3 JOURS)
+ DISTANCIEL
(4 DEMI-JOURNÉES)

PUBLIC

Professionnel.le débutant.e ou peu expérimenté.e appelé.e à intervenir dans le cadre de CJSE dits « courts » (renvois en correctionnelle, comparution par procès-verbal...) ou « longs » (instruction). Sans prérequis.

POUR ALLER + LOIN APRÈS LA FORMATION :

FOCUS POST FORMATION (Animé par Marie Salmon)

Accompagnement personnalisé du professionnel ou de l'équipe - temps individuel ou collectif avec la formatrice par tranche de 2h, pour aborder des aspects techniques ou méthodologiques. Focus sur des points techniques précis.

Contactez le pôle formation au
05.56.93.62.20



**1209 € - COÛT ADHÉRENT
1500 € - NON ADHÉRENT**



12 PERSONNES MAXIMUM

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Exercices individuels. Mises en situation. Échanges en sous-groupes. Documentation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

INTERVENANT.E

Khady BATHILY,
Formatrice, Coach professionnelle
Ou Mathilde DU PASQUIER,
Anthropologue, criminologue,
intervenante socio-judiciaire
Ou Guillaume JOUIS,
Consultant formateur

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap :
nous contacter

ENQUÊTE DE PERSONNALITÉ « AUTEUR »

Dans les dossiers criminels comme dans les dossiers correctionnels, l'enquête de personnalité fournit aux juridictions des éléments nécessaires à leur prise de décision. Réaliser une enquête fiable dans le respect du droit, passe par une bonne connaissance du secteur judiciaire, une maîtrise de l'entretien et une transcription précise des éléments collectés.

Cette formation pragmatique est centrée à la fois sur la technique (entretien et écrit) et sur l'éthique (déontologie).

Elle permet à chaque participant.e de maîtriser les enjeux de l'enquête de personnalité et de disposer d'outils adaptés.

OBJECTIFS

- Maîtriser l'étendue, les objectifs et les limites de l'enquête de personnalité tant dans les procédures correctionnelles que criminelles.
- Intégrer le rôle et la place de l'enquêteur de personnalité afin de mener à bien la mesure.
- Appliquer les outils méthodologiques et déontologiques nécessaires à l'exercice de cette mesure.

PROGRAMME

Le cadre juridique de la mission et mise en commun des attentes des magistrat.e.s. Les conditions matérielles de réalisation de l'enquête : la saisine, les objectifs et les étapes de l'enquête de personnalité.

La prise de contact, de rendez-vous et de congé.

Les entretiens d'enquête de personnalité avec le mis en examen et les autres sources d'information.

La notification du droit de se taire.

Les techniques d'écoute et d'entretien.

Les écrits de l'enquête de personnalité et la mise en conformité avec la décision de la Cour de Cassation sur le droit de se taire.

Le contenu et les critères de qualité du rapport d'enquête de personnalité.

Déontologie et positionnement de l'enquêteur de personnalité.

Des outils pratiques pour réaliser une enquête de personnalité.



4 JOURS DE FORMATION



PARIS + À DISTANCE

3, 4, 5 JUIN 2026

(EN PRÉSENTIEL)

+ 22, 23 JUIN 2026 (À DISTANCE

9H-12H HEURE MÉTROPOLE)



FORMATION POSSIBLE :

- EN PRÉSENTIEL (3 JOURS) + DISTANCIEL (2 DEMI-JOURNÉES)
- À DISTANCE (8 DEMI-JOURNÉES)



969 € - COÛT ADHÉRENT

1201 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Enquêteurs en fonction ou potentiels. Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

La pédagogie repose sur la participation active des participant.e.s : jeux de rôles, travaux en sous-groupes, apports de documents par les participant.e.s. Exposés théoriques et pratiques. Dossier pédagogique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

INTERVENANTE

Khady BATHILY, Formatrice, Coach professionnelle
Ou Mathilde DU PASQUIER, Anthropologue, criminologue, intervenante socio-judiciaire

POUR ALLER + LOIN APRÈS LA FORMATION :

FOCUS POST FORMATION (Animé par Marie Salmon)

Accompagnement personnalisé du professionnel ou de l'équipe - temps individuel ou collectif avec la formatrice par tranche de 2h, pour aborder des aspects techniques ou méthodologiques. Focus sur des points techniques précis.

Contactez le pôle formation
au 05.56.93.62.20

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter

ENQUÊTE DE PERSONNALITÉ « VICTIME »

Au titre de l'article 81-1 du CPP, le Juge d'instruction peut ordonner une enquête concernant la personnalité et les préjudices de la victime.

Cette formation s'adresse aux intervenant.e.s qui effectuent des enquêtes de personnalité auprès de mis en examen et qui souhaitent se former à la spécificité « victime ».

OBJECTIFS

- Expliquer l'évolution des politiques publiques relatives aux victimes.
- Analyser les répercussions psychologiques possibles des infractions ; repérer leur impact dans la vie quotidienne de la victime.
- Prendre en compte la spécificité de la victime et les exigences particulières de la mission.
- Identifier les difficultés des entretiens, travailler sur les exigences de neutralité et d'empathie.
- Maîtriser le cadre méthodologique et déontologique de la mesure.

PROGRAMME

LES TEXTES ENCADRANT L'ENQUÊTE DE PERSONNALITÉ « VICTIME » :

Cadre juridique de la mission et évolution de la politique d'aide aux victimes (place et représentations de la victime). L'indemnisation des victimes (CIVI, SARVI).

ASPECTS PSYCHOLOGIQUES SPÉCIFIQUES DE LA VICTIME :

Lien à l'agresseur, traumatisme, deuil. Les conséquences de l'infraction : stress et stress post traumatique.

LES TECHNIQUES D'ENTRETIEN :

Types de reformulations utilisés dans les entretiens avec les personnes victimes. Les entretiens d'enquête de personnalité (le contenu, les obstacles à la communication, les émotions suscitées chez l'enquêteur et leur gestion).



3 JOURS DE FORMATION



726 € - COÛT ADHÉRENT
900 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC & PRÉREQUIS

Enquêteurs ayant participé au module « *Enquête de personnalité Auteur* » et/ou ayant l'expérience de cette mesure.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

La pédagogie repose sur la participation active des participant.e.s : jeux de rôles, apports de documents par les participant.e.s. Exposés théoriques et pratiques. Dossier pédagogique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

INTERVENANTE

Mathilde DU PASQUIER, Anthropologue, criminologue, intervenante socio-judiciaire
Ou Khady BATHILY, Formatrice, Coach professionnelle

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter

ENQUÊTE SOCIALE « RENFORCÉE »

Les orientations vers des peines alternatives à l'emprisonnement et aménagements de peine appellent de nouvelles exigences et de nouvelles pratiques pour les professionnel.le.s de la justice pénale. Les enquêtes sociales peuvent intervenir à différents moments de la procédure. Elles fournissent des informations précises et vérifiées sur la situation du mis en cause, et peuvent proposer des orientations susceptibles de favoriser l'insertion de l'intéressé.e. Véritables outils d'aide à la décision du magistrat, elles lui permettent d'apporter une réponse pénale individualisée, et notamment de prononcer des mesures alternatives à l'incarcération.

OBJECTIFS

- Comprendre le contexte pénal de décision de l'Enquête Sociale et ses nouvelles dispositions.
- Intégrer les attentes des magistrat.e.s (mandant.e.s & du siège).
- Développer les compétences exigées par cette mission et cerner les particularités des différents modes d'intervention.
- Gérer le temps limité de l'intervention (notamment dans le cadre de la POP).
- Maîtriser la méthodologie pour rédiger un écrit approprié.
- Connaître les dispositifs existants et leur prérequis afin de les soumettre au magistrat.

PROGRAMME

Présentation de la mesure dans la chaîne pénale. Objectifs, spécificités et contextes de l'enquête sociale renforcée.

Les exigences de l'enquête pré sententielle en matière de vérification de la faisabilité des peines alternatives et des aménagements ab initio.

Les conditions de réalisation de l'enquête : comment travailler dans l'urgence ? "rapide mais renforcée"

La conduite des entretiens, comment être pertinent ? La notification du « droit de se taire ».

L'écrit de l'enquête et ses critères de qualité.

Mise en conformité de l'écrit avec la décision récente de la Cour de Cassation relative aux EP.

Recommandations et déontologie de l'enquêteur. Modalités de réalisation de la mesure en fonction de certaines infractions (CEA, violences au sein du couple...).

Le rapport au magistrat : quelles propositions d'orientation, quelles préconisations sont possibles ?



4 JOURS DE FORMATION



PARIS + À DISTANCE

25, 26, 27 MARS 2026

(EN PRÉSENTIEL)

+ 2, 3 AVRIL 2026 (À DISTANCE

9H-12H HEURE MÉTROPOLÉ)



FORMATION POSSIBLE :

- EN PRÉSENTIEL (3 JOURS)
- + DISTANCIEL (2 DEMI-JOURNÉES)
- À DISTANCE (8 DEMI-JOURNÉES)

Les préconisations, une approche succincte du panel des mesures post sententielles afin d'aider l'ISJ à formuler des préconisations pertinentes et réalisables.

POUR ALLER + LOIN APRÈS LA FORMATION :

FOCUS POST FORMATION
(Animé par Marie Salmon)

Accompagnement personnalisé du professionnel ou de l'équipe - temps individuel ou collectif avec la formatrice par tranche de 2h, pour aborder des aspects techniques ou méthodologiques. Focus sur des points techniques précis.

Contactez le pôle formation au
05.56.93.62.20

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.



969 € - COÛT ADHÉRENT
1201 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Enquêteurs en fonction ou potentiels, réalisant des enquêtes pré sententielles dans différents cadres procéduraux : permanence d'orientation pénale (POP), convocation par OPJ, comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité... Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

La pédagogie repose sur la participation active des participant.e.s : Exposés théoriques et pratiques, mises en situation, apports de documents par les participant.e.s. Dossier pédagogique.

INTERVENANTE

Mélissa GUYOMAR,
Psychologue clinicienne
Ou Khady BATHILY,
Formatrice, Coach professionnelle

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter

MÉDIATION EN MATIÈRE PÉNALE

La fonction de médiateur est délicate. La mise en œuvre de la médiation ne s'improvise pas, elle nécessite des connaissances spécifiques et la maîtrise d'outils adaptés. Pour chaque participant.e, cette initiation doit marquer le début d'une démarche visant à réfléchir sur sa pratique, à approfondir ses connaissances et à acquérir de nouveaux outils.

Les modules d'approfondissement permettront ensuite de compléter cette formation initiale.

OBJECTIFS

- Situer la place de la médiation pénale dans la procédure pénale et connaître son cadre légal.
- Respecter le cadre déontologique.
- Utiliser les outils de base nécessaires à sa pratique : mener l'entretien individuel auteur majeur, l'entretien individuel victime et la rencontre de médiation dans le respect des règles dictées par la mesure.
- Établir un procès-verbal d'accord de médiation et un rapport.

PROGRAMME

PLACE AU SEIN DU PROCESSUS DE RÉOLUTION DES CONFLITS :

Procédures judiciaires et mesures alternatives aux poursuites.
Les modes de résolution des conflits dans les différentes sphères du droit.

PLACE DANS LA CHAÎNE PÉNALE :

Cadre légal de la médiation pénale et loi du 23 mars 2019.
Saisine du parquet et le rôle du magistrat du parquet.

OBJECTIFS DE LA MÉDIATION :

Déontologie de la médiation : l'association habilitée, la posture du médiateur, les exclusions.
Les acteurs de la médiation (le médiateur, les parties/ médiés).
Les profils et les infractions concernées.
Aspect psychologique du conflit.



4 JOURS DE FORMATION



PARIS
28, 29, 30 SEPTEMBRE
ET 1^{ER} OCTOBRE 2026

FORMATION POSSIBLE :

- EN PRÉSENTIEL (4 JOURS)
- À DISTANCE
(8 DEMI-JOURNÉES)



969 € - COÛT ADHÉRENT
1201 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

MÉTHODOLOGIE DE LA MESURE DE MÉDIATION :

La saisine.
La mise en œuvre avec les entretiens individuels et la rencontre de médiation.
La notification du droit de se taire.
Les techniques de questionnement.
La prise en compte de la victime par l'auteur.
La question de l'indemnisation.
Les écrits, la matérialisation de l'accord et le rapport.
Le retour du dossier.

Des modules d'approfondissement ou de « médiation pénale familiale » seront élaborés à la demande.

Contactez le pôle formation
au 05.56.93.62.20

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap :
nous contacter

PUBLIC

Toute personne inscrite dans un projet de médiation (auteur majeur).
Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Exposés, travaux en sous-groupes,
études de cas et mises en situation,
échanges sur la pratique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances
pré et post formation (QCM - 15
min). 50 % de réussite requis.

INTERVENANTE

Nathalie BOURGUET,
Juriste
Ou Marie-Claude DEVOIS,
Docteure en droit

CONCEVOIR ET ANIMER DES GROUPES DE PAROLE « AUTEURS DE VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE »

En matière de suivi socio-éducatif, le groupe de parole constitue une alternative intéressante à la prise en charge des auteurs de violences au sein du couple. Ceux-ci peuvent malmenier ou mettre en échec la prise en charge individuelle. Comment travailler le passage à l'acte avec quelqu'un qui ne le reconnaît que partiellement ? Comment gérer le discours victimisant de l'auteur ? La construction d'un groupe de parole est périlleuse et nécessite la maîtrise des problématiques liées à cette mesure et ce public.

OBJECTIFS

- Décrire les spécificités des violences au sein du couple.
- Déterminer les modalités de construction d'un groupe de parole.
- Élaborer un cadre d'intervention.
- Choisir et appliquer une méthodologie d'animation de groupe adaptée.
- Intégrer ces nouvelles connaissances dans sa pratique professionnelle.

PROGRAMME

LES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES :

Les différents types de violences conjugales.
Les différents profils d'auteurs de violences conjugales.
Les problématiques spécifiques à cette population.
Le travail sur le passage à l'acte (chaîne délictuelle).

LA CONSTRUCTION DU GROUPE :

L'intérêt et les limites du groupe de parole.
Le cadre d'intervention (objectifs du groupe, thèmes abordés, règles de confidentialité/secret professionnel, les échanges avec les autres professionnel.le.s, le choix des animateurs, l'utilisation de supports).
L'évaluation des profils.
Le bilan (évaluation auprès du justiciable, auto-évaluation).



3 JOURS DE FORMATION



PARIS

3, 4 ET 5 JUIN 2026

FORMATION POSSIBLE :

- EN PRÉSENTIEL (3 JOURS)
- À DISTANCE (6 DEMI-JOURNÉES)



726 € - COÛT ADHÉRENT

900 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Intervenant.e.s socio judiciaires expérimenté.e.s, amené.e.s à animer des groupes de parole violences au sein du couple et sexistes. Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, méthodes et outils facilitant la mise en œuvre des comportements adaptés.
Exercices. Échanges. Jeux de rôles.
Documentation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

INTERVENANTE

Mélissa GUYOMAR,
Psychologue clinicienne
Ou Salomé SPERBER,
Psycho-criminologue

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap :
nous contacter

L'ENQUÊTE SOCIALE ORDONNÉE PAR LE JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES

Réaliser une enquête sociale fiable dans le respect du droit nécessite une bonne connaissance du secteur judiciaire, une maîtrise de la situation d'entretien, une transcription précise des éléments d'information et une capacité à proposer des solutions les mieux adaptées aux intérêts des mineurs, pour fournir des éléments nécessaires à la prise de décision par le Juge aux Affaires Familiales (JAF). Cette formation insiste sur le caractère intrusif de cette intervention à un moment critique de la vie d'une famille et sur ce qui fait de la rencontre avec les enfants un moment spécifique.

OBJECTIFS

- Choisir les outils et techniques appropriés.
- Expliquer le contexte de décision de la mesure d'enquête sociale.
- Articuler les attentes des magistrat.e.s aux besoins des mineurs.
- Appréhender le monde de l'enfance.
- Articuler et utiliser des savoirs, savoir-faire et savoir être pour mener un entretien clinique avec un mineur, de la petite enfance à l'adolescence.
- Intégrer ces nouvelles connaissances dans sa pratique professionnelle.

PROGRAMME

La fonction d'enquêteur social.
Textes de référence. Cadre juridique de la mission d'enquête sociale et attentes des magistrat.e.s.
Les ordonnances aux fins d'enquête sociale - Les objectifs de l'enquête sociale.
Les différentes étapes d'une enquête sociale.
Se préparer aux entretiens d'enquête sociale.
Trame d'entretien.
Les autres sources d'information.
Les critères de qualité de réalisation de la mission et du rapport écrit.
La déontologie de l'enquêteur social.
Secret professionnel et secret partagé.
Le cadre légal de l'audition des mineurs.
Aider à resituer l'intérêt de l'enfant au centre de la problématique traitée.
Comment préconiser un mode de résidence dans le respect des intérêts du mineur.



5 JOURS DE FORMATION



PARIS
22, 23, 24, 25
ET 26 JUIN 2026



1209 € - COÛT ADHÉRENT
1500 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

L'enfant face au conflit parental.
Repérer les processus pathologiques, notamment en termes de conflit de loyauté.
Les spécificités de l'entretien avec un mineur.
La posture du travailleur social : la bonne distance.
Les effets de transfert et de projection.
Conclure une enquête sociale.

POUR ALLER + LOIN : RETOUR SUR EXPÉRIENCE (2 jours)

- Les objectifs pourraient être :
- Poursuivre sa réflexion personnelle, faire évoluer sa pratique.
 - Savoir identifier les difficultés récurrentes ou atypiques.
 - Être capable de trouver des issues efficaces et pertinentes

Contactez le pôle formation
au 05.56.93.62.20

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap :
nous contacter

PUBLIC

Intervenant.e.s en fonction ou potentiels travaillant dans le cadre de services d'enquêtes sociales.
Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Exposés, études à partir des documents fournis par les participant.e.s : grilles d'entretien, rapports d'enquête et ordonnances transmises par les magistrat.e.s.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

INTERVENANTE

Nadège DUCOS,
Psychologue clinicienne,
Thérapeute familiale

SURIS PROBATOIRE

Lors de l'examen du projet de loi de programmation Justice 2018-2022, le gouvernement a fait adopter une disposition visant à maintenir l'articulation CJSE-SME au moment du remplacement du SME et de la contrainte pénale par le sursis probatoire. De fait, toutes les associations habilitées pour la mise en œuvre du CJSE se voient depuis renforcées dans la possibilité de se voir confier la mise en œuvre des sursis probatoires des personnes qu'elles auront accompagnées en amont dans le cadre de leur CJSE.

OBJECTIFS

- Situer la mesure dans la chaîne pénale.
- Maîtriser les fondements du sursis probatoire et ses particularités par rapport aux autres mesures.
- En connaître les bases théoriques et juridiques.
- Déterminer le rôle du JAP, celui du SPIP et celui de l'association mandatée.
- Rédiger des écrits appropriés et mettre en place un accompagnement adapté.
- Intégrer ces nouvelles connaissances dans sa pratique professionnelle.

PROGRAMME

LE CADRE LÉGISLATIF :

Du SME au sursis probatoire : application de la loi dans le temps.
Liens avec l'ancienne mesure « la contrainte pénale ».
Les textes de référence.
Sa place dans l'échelle des peines.
Rappel du lien avec la mesure du CJSE.
Le « SP simple » et le « SP renforcé ».

LE CADRE GÉNÉRAL :

Définitions et modalités de la probation.
Les obligations dans le cadre du sursis probatoire – focus sur le TIG.
Le sens de cette peine.
Les attentes et le rôle du JAP.
Le contrôle du respect des obligations, les incidents, la fin du suivi.



3 JOURS DE FORMATION



726 € - COÛT ADHÉRENT
900 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Intervenant.e.s socio judiciaires expérimenté.e.s mettant en œuvre la mesure de CJSE.

PRÉREQUIS

Expérience recommandée en CJSE.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Exposé théorique.
Débats / échanges autour des pratiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM – 15 min). 50 % de réussite requis.

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter

INTERVENANTE

Khady BATHILY,
Formatrice, Coach professionnelle

PROCÉDURE PÉNALE ET CADRE DE LA MESURE DE PLACEMENT À L'EXTÉRIEUR

Comptant parmi les trois possibilités d'aménagement de peine sous écrou aux côtés de la semi-liberté et la détention à domicile sous surveillance électronique, le placement à l'extérieur reste peu utilisé. Pourtant, il est certainement l'aménagement de peine le plus adapté aux personnes les plus isolées, les plus fragilisées et/ou les plus exposées au risque de récidive. La présente formation vise à présenter les modalités de mise en œuvre de cette mesure à même de garantir une équité de traitement au regard du droit à l'aménagement des peines du plus grand nombre.

OBJECTIFS

- Décrire les spécificités de chaque aménagement de peine.
- Expliquer le rôle des acteurs.
- Élaborer la mise en place d'un suivi socio-éducatif.
- Choisir le dispositif de prise en charge et d'insertion approprié.
- Gérer les incidents et rendre compte.

PROGRAMME

L'AMÉNAGEMENT DES PEINES :

Brève présentation de la justice pénale.
Le principe de l'aménagement des peines.
Les divers moments de l'aménagement des peines et cadre procédural : les juridictions de jugement, les juridictions de l'application des peines (le Juge de l'Application des Peines, le Tribunal de l'Application des Peines).
Les autres acteurs : le procureur de la République, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

LES DIVERSES MESURES D'AMÉNAGEMENT DES PEINES :

La semi-liberté, le placement à l'extérieur.
La détention à domicile sous surveillance électronique.
La libération conditionnelle...

LES CONDITIONS D'OCTROI :

Conditions de délai, conditions d'activités, les obligations et interdictions possibles, les recours, la fin de la mesure, fin de peine, accès à une autre mesure, révocation.



2 JOURS DE FORMATION

LE PLACEMENT À L'EXTÉRIEUR :

Le PE sous surveillance continue de l'Administration Pénitentiaire (notion de corvées extérieures).
Le PE sans surveillance continue de l'Administration Pénitentiaire.
Les structures de placement à l'extérieur.
Les divers types d'activités possibles.
La préparation du projet (le CPIP, le travailleur social, l'association d'accueil).

LE SUIVI SOCIO-ÉDUCATIF ET LE CONTRÔLE DE LA MESURE :

- Le rôle de l'association, sa place, ses contraintes...
 - Les dispositifs d'insertion et d'hébergement dans lesquels évoluent les associations.
 - La prise en charge du condamné par l'association dans la préparation à la sortie et l'après.
 - La mise en place d'une dynamique partenariale.
- Les incidents et la gestion des incidents.
La fin du placement à l'extérieur.
Les conditions requises pour être conventionné par l'Administration Pénitentiaire.



484 € - COÛT ADHÉRENT
600 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Intervenant.e.s socio judiciaires.
Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, textes de lois, documentation.
Préconisations.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

INTERVENANTE

Samantha ENDERLIN,
Criminologue

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap :
nous contacter

ACCUEILLIR UN PUBLIC EN DIFFICULTÉ

En première ligne, les professionnel.le.s chargé.e.s de l'accueil doivent souvent gérer des usagers qui - vivant des situations personnelles difficiles - sont déstabilisés, tolèrent mal la frustration ou peuvent parfois se montrer agressifs. Dans ce contexte, comment endosser sereinement une fonction support tant vis-à-vis du public qu'auprès des autres professionnel.le.s du service ? Il s'agira ici de mieux évaluer les besoins profonds de son interlocuteur, développer la relation à l'autre en adaptant sa communication (physique, verbal / téléphonique), en disposant d'outils concrets.

OBJECTIFS

- Développer le savoir-faire et le savoir-être favorisant l'accueil.
- Comprendre les véritables attentes, évaluer la demande, éventuellement poser les limites.
- Acquérir des outils concrets pour gérer sa propre communication, ses émotions et son stress en situation professionnelle.
- Utiliser des techniques de communication adaptées aux divers comportements et situations : incompréhension, agressivité, manipulation...

PROGRAMME

Les bases fondamentales de l'accueil.

Repérer les personnes fragilisées, leurs contraintes et/ou difficultés pour entrer en communication et établir le lien.

Le cadre institutionnel et sa fonction de tiers.

Identification des difficultés rencontrées dans son rôle d'accueillant.

Les attitudes et comportements qui facilitent l'accueil.

Les obstacles à la communication : les filtres interprétatifs, les émotions inappropriées, les attitudes infructueuses...



3 JOURS DE FORMATION



726 € - COÛT ADHÉRENT
900 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Tout personnel administratif en contact avec des publics vivant des situations complexes.
Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Partage d'expériences. Jeux de rôles à partir des situations apportées par les participant.e.s.
Exercices individuels et en sous-groupes.
Apports de méthodes, d'outils et de conseils personnalisés.
Documentation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter

INTERVENANTE

Aurélia CROIZER,
Psychologue clinicienne

ACCOMPAGNER DES PUBLICS EN LIEN AVEC LA JUSTICE

Les travailleurs sociaux du secteur public ou associatif du champ social ou médico-social en milieux ouverts ou fermés reçoivent de plus en plus d'usagers en prise avec la justice.

Ces professionnel.le.s doivent appréhender le cadre judiciaire afin de pouvoir accompagner les personnes dans leurs démarches et les orienter, si nécessaire, vers les services compétents en ayant repéré les différents acteurs de la chaîne pénale et leurs missions afin de travailler en complémentarité.

OBJECTIFS

- Intégrer les connaissances suffisantes de la justice pénale.
- Cerner les caractéristiques d'un accompagnement socio-éducatif dans un cadre judiciaire.
- Endosser la posture professionnelle appropriée.
- Orienter avec pertinence les personnes accompagnées.

PROGRAMME

LES GRANDS PRINCIPES DE L'ORGANISATION JUDICIAIRE FRANÇAISE :

Distinction entre les juridictions administratives et judiciaires.
Présentation schématique de l'organisation de la justice française.

L'ORGANISATION DE LA JUSTICE PÉNALE :

Les acteurs et différentes juridictions de jugement.
Les aménagements de peines et les relations accompagnants de personnes placées sous main de justice / magistrats / administration pénitentiaire.
Les mesures socio-judiciaires : mesures pré sententielles et post sententielles.
Le casier judiciaire et impact sur le parcours du justiciable.

LE CADRE DÉONTOLOGIQUE DES MESURES SOCIO-JUDICIAIRES ET SECRET MISSIONNEL



3 JOURS DE FORMATION

FORMATION POSSIBLE :

- EN PRÉSENTIEL (3 JOURS)
- À DISTANCE (6 DEMI-JOURNÉES)

LES TECHNIQUES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF :

Les spécificités de l'accompagnement des personnes placées sous main de justice.

LE DROIT PÉNAL DES MINEURS :

Rappels des règles sur la protection des mineurs et sur la responsabilité civile du fait d'un mineur.
L'orientation des victimes.

LA POSTURE DU TRAVAILLEUR SOCIAL :

Les relations avec les magistrat.e.s, services pénitentiaires et autres partenaires.



**726 € - COÛT ADHÉRENT
900 € - NON ADHÉRENT**



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Travailleurs sociaux issus de l'ensemble des services de l'association (CHRS, service d'accompagnement social, santé, chantiers d'insertion...).
Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Apports conceptuels illustrés par des vignettes et des exemples de prise en charge.
Échanges en grand groupe, cas pratiques, jeux de rôles.
Documentation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter

INTERVENANTE

Nathalie BOURGUET,
Juriste

INTERVENIR EN MILIEU CARCÉRAL : VIGILANCE ET ADAPTATION

Approche et compréhension de l'intervention en milieu carcéral. Intervenir en milieu carcéral implique d'exercer sa mission en milieu fermé en collaboration avec les agents de l'Administration Pénitentiaire sans être assimilé à ces derniers. Il est donc nécessaire de se situer parmi les différents corps de métier de l'AP présents au sein de l'établissement et d'identifier le rôle de chacun. Par ailleurs, il semble fondamental d'appréhender l'impact de cet univers sur le quotidien des personnes détenues. L'ensemble de ces éléments doit permettre de sécuriser l'intervention en milieu pénitentiaire.

OBJECTIFS

- Acquérir une compréhension approfondie du fonctionnement et des acteurs de l'administration pénitentiaire.
- Comprendre le parcours pénal et les différentes modalités d'aménagement de peine.
- Développer une posture appropriée en tant qu'intervenant en milieu carcéral.
- Gagner en sérénité et en sécurité.
- Intégrer ces nouvelles connaissances dans sa pratique professionnelle.

PROGRAMME

QUELQUES REPÈRES DANS LA CHAÎNE PÉNALE :

Éléments de compréhension de la Justice pénale.
Les « acteurs » de la justice pénale.
Structure et fonctionnement de l'administration pénitentiaire et du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP).

L'IMPACT DE LA DÉTENTION :

Les conditions de vie en détention, l'impact sur le parcours de vie des personnes détenues.
Le parcours pénal du justiciable.



3 JOURS DE FORMATION



726 € - COÛT ADHÉRENT
900 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

Les modalités des aménagements de peine.
Sensibilisation aux spécificités du public en milieu carcéral.
Les problématiques sociales, psychologiques, sanitaires, et judiciaires qui traversent la personne incarcérée.

INTERVENIR EN DÉTENTION :

Faire face aux attitudes déstabilisantes : indifférence, provocation, tentatives de déstabilisation, de manipulation...
La posture professionnelle de l'intervenant.e extérieur : un jeu d'équilibre.
Comment gérer la dynamique du groupe - les situations délicates.

PUBLIC

Intervenants auprès de personnes détenues (encadrants techniques, conseillers en insertion professionnelle, formateurs...).
Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Echanges à partir des pratiques et des expériences de chacun.
Méthode expositive.
Mise en situation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter

INTERVENANTE

Virginie MACON,
Formatrice, Coordinatrice

ACCOMPAGNER DANS UN CHRS LES PERSONNES SORTANT DE PRISON

Qu'ils disposent de places d'hébergement fléchées ou non, les CHRS accueillent très régulièrement des personnes sortant de détention. Cette formation propose aux travailleurs sociaux intervenant au sein de CHRS de mieux appréhender la situation des personnes qu'ils prennent en charge après l'emprisonnement et leur environnement judiciaire en sortie de détention.

OBJECTIFS

- Connaître la chaîne pénale et s'y repérer : les acteurs et leurs missions.
- Appréhender le milieu carcéral.
- Situer l'environnement et les contraintes judiciaires à la sortie de détention.
- Mettre en œuvre l'accompagnement des personnes sortant de détention au sein du CHRS.

PROGRAMME

LA CHAÎNE PÉNALE ET SES ACTEURS :

Introduction à la chaîne pénale pour les majeurs et ses principaux acteurs.
Présentation du Juge de l'Application des Peines et des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation.

LA DÉTENTION ET LA POPULATION CARCÉRALE :

Différence entre les différents types d'établissements pénitentiaires et les conditions de vie en détention, les impacts sur le parcours de vie des personnes et sur un retour à la vie libre.
Courtes et longues peines, les sorties sèches, les liens familiaux, les réductions de peine.



2 JOURS DE FORMATION



484 € - COÛT ADHÉRENT
600 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Travailleurs sociaux intervenant en CHRS auprès d'un public sortant de prison. Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Échanges à partir des pratiques et des expériences de chacun.
Apports théoriques conceptuels.
Études de cas, réflexion sur les écrits.
Dossier pédagogique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

INTERVENANTE

Samantha ENDERLIN,
Criminologue,
Ou Sylvie ANDRIEN,
Psychologue clinicienne

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap :
nous contacter

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES, GENRE, VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

La mise en lumière du fléau des violences faites aux femmes, des violences conjugales, des violences sexistes et sexuelles interrogent l'ensemble des pratiques professionnelles par le prisme du genre. A travers l'histoire, la hiérarchisation du masculin sur le féminin a considérablement impacté la culture, le social, l'éducation, les modes de vie, enfermant les hommes et les femmes dans des rôles sexués. Intégrer cette analyse du monde par le prisme du genre permet de déconstruire ses propres représentations pour construire une posture professionnelle, personnelle et citoyenne en adéquation avec les valeurs d'égalité femmes-hommes et de lutte contre le sexisme. Identifier le sexisme et le déconstruire permet de construire un nouveau référentiel pour agir comme vecteur de changement.

OBJECTIFS

- Comprendre le sexisme et identifier son impact dans la société.
- Analyser les mécanismes des violences intrafamiliales à la lecture du genre.
- Intégrer l'analyse de genre dans sa pratique professionnelle.
- Saisir les enjeux de changement pour agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes au quotidien.

PROGRAMME

DIMENSION HISTORIQUE ET SOCIOLOGIQUE :

Définition du sexisme et des violences de genre et cadre théorique.
L'héritage historique du patriarcat.

DIMENSION JURIDIQUE :

Référence juridique : évolution des droits des femmes en France.
Les textes internationaux de référence.
Des lois qui font débats : parité, prostitution, IVG.
Backlash (régression des droits des femmes).

ANALYSE CROISÉE AVEC LES AUTRES SCIENCES :

Le genre revisite la place des femmes et des hommes dans l'histoire de l'humanité (Histoire).
L'analyse des cerveaux des hommes et des femmes (Neurobiologie).
Illustration d'expériences menées et impact sur le développement identitaire (Psychologie).
De l'école au monde professionnel (Sciences de l'éducation).
Le coût du machisme (Sciences économiques).
Ce que l'analyse de genre renseigne sur les politiques publiques (Sciences politiques).



3 JOURS DE FORMATION



A DISTANCE

8, 9, 15, 16 OCTOBRE
ET 10, 11 DÉCEMBRE 2026
(9H-12H HEURE MÉTROPOLÉ)

FORMATION POSSIBLE :

- EN PRÉSENTIEL (3 JOURS)
- EN PRÉSENTIEL (2 JOURS) + DISTANCIEL (2 DEMI-JOURNÉES)
- EN DISTANCIEL (6 DEMI-JOURNÉES)

Le poids des représentations sur les recherches en matière de sexualité (Sexologie).

LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES :

Définition du sexisme et état des lieux.
De quoi parle-t-on quand on parle de culture du viol ? Qu'est-ce que la virilité toxique ? En finir avec le mythe de la masculinité hégémonique, quand d'autres masculinités sont possibles.
Le lien entre les violences sexistes, sexuelles et les féminicides : continuum des violences.

POSTURE PROFESSIONNELLE, INTÉGRATION DES LUNETTES DE GENRE ET ÊTRE VECTEUR DE CHANGEMENT :

Les représentations et les stéréotypes : les identifier et prendre conscience de leur impact.
Le lien avec la perpétuation des inégalités et des violences de genre.
Posture professionnelle : comment agir différemment ?



726 € - COÛT ADHÉRENT
900 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Professionnel.le.s du travail social, de la santé, de l'éducation, de la justice, des CPCA. Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Exposés théoriques, animations, jeux de rôle, vidéos, débats et échanges. Apports d'outils et méthodes de pédagogie active.
Dossier pédagogique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

INTERVENANTE

Emilie BOUTIN,
Chargée de mission égalité Femmes-Hommes

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter

TECHNIQUES D'ANIMATION DE STAGES SOCIO JUDICIAIRES

Depuis plus de 10 ans, les réponses pénales se sont enrichies de stages « thématiques » pouvant être prononcés dans le cadre des mesures alternatives comme de peines. Ces mesures collectives diffèrent des accompagnements individuels. Cette spécificité implique le développement de techniques transversales, adaptables à l'ensemble des stages. La formation propose l'acquisition de techniques et outils permettant de répondre aux objectifs fixés par ces stages en explorant notamment les processus de responsabilisation, de remise en question, de prise de conscience des liens entre l'acte commis et ses conséquences, et la prise en compte de la victime. L'objectif étant de favoriser une posture active chez le bénéficiaire. Quelle que soit la spécificité du stage (violences au sein du couple, addiction, citoyenneté, parentalité, achat d'actes sexuels), seront développés des compétences permettant de mener à bien cette mission.

OBJECTIFS

- Distinguer les techniques d'intervention.
- Expérimenter la fonction de l'animateur.
- Appliquer la méthodologie d'animation.
- Adapter le processus de gestion du groupe.
- Analyser le contexte global selon les particularités de la mission afin d'assurer sereinement l'animation d'un stage quel qu'en soit le thème.

PROGRAMME

MONTAGE ET MISE EN ŒUVRE DU STAGE :

Les objectifs à atteindre, les moyens et les ressources ; les limites du stage.

L'organisation (avant, pendant, après le stage).
Penser le déroulement du stage.

Le choix des intervenant.e.s.
Travail sur les supports techniques (convocations, règlement, conventions), présentation du cadre du stage.

Le rôle des partenaires institutionnels et administratifs.

MODALITÉ D'ANIMATION DU STAGE :

L'adhésion au stage malgré la contrainte, la place de l'individu dans le groupe.
Les principes de ce type spécifique d'animation : postures essentielles, outils et enjeux.

Les principes de l'intervention et attitude à l'égard de la personne sous main de justice.



3 JOURS DE FORMATION



PARIS

7, 8 ET 9 OCTOBRE 2026

FORMATION POSSIBLE :

- EN PRÉSENTIEL (3 JOURS)
- À DISTANCE (6 DEMI-JOURNÉES)



726 € - COÛT ADHÉRENT

900 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Intervenant.e.s socio-judiciaires expérimenté.e.s, amené.e.s à animer des stages sur différents thèmes (ILS, violence conjugale, responsabilité parentale...).
Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Méthodes semi directives, mixant apports théoriques, mises en situation et retours sur expériences.
Cas pratiques. Documentation.
Ressources pour animer : supports écrits, vidéos, outils.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

INTERVENANTE

Khady BATHILY,
Formatrice, Coach professionnelle
Ou Mélissa GUYOMAR,
Psychologue clinicienne

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter

ANIMER DES STAGES DE RESPON- SABILISATION PARENTALE

Cette formation vise à élaborer un schéma d'intervention souple et efficace sur la thématique de la responsabilisation parentale. Il s'agit ici de penser un module collectif prenant en compte des justiciables comme partenaires actifs, responsables de leurs décisions et respectés dans leur rythme de changement. L'enjeu étant de préparer au changement de comportement : bâtir la motivation au changement, consolider sa décision et mettre en oeuvre les actions pour y parvenir.

OBJECTIFS

- Permettre aux mis en cause une réflexion sur l'autorité parentale (droits et devoirs).
- Favoriser, par le biais de différents outils participatifs, l'expression de chacun.e et les échanges qui auront pour but de cerner les principales difficultés rencontrées par les parents.
- Proposer différents outils pour aider les parents à trouver le chemin de leur parentalité.

PROGRAMME

CADRE LÉGAL :

Les droits et devoirs des parents, les droits des enfants, les besoins fondamentaux de l'enfant, la communication non violente, la place de chacun dans la famille, l'autorité, les violences éducatives ordinaires, etc.
La place du droit dans l'exercice parental.
Parentalité : Statut, rôle, fonction parentale.
Genèse et encadrement légal du stage de responsabilité parentale.

LES ASPECTS TECHNIQUES ET HUMAINS DU STAGE :

Le stage de responsabilisation parentale : un outil /des méthodes.
Convocation, entretien préalable, les modules...
L'adhésion au stage malgré la contrainte.
La place de l'individu dans le groupe.



3 JOURS DE FORMATION



PARIS

9, 10 ET 11 SEPTEMBRE 2026

FORMATION POSSIBLE :

- EN PRÉSENTIEL (3 JOURS)
- À DISTANCE (6 DEMI-JOURNÉES)



726 € - COÛT ADHÉRENT

900 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Juristes, psychologues, intervenant.e.s socio-judiciaires, travailleurs sociaux.
Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, mises en situations, outils participatifs.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

INTERVENANTE

Sophie ABOUT,
Psychologue clinicienne

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter

L'ENTRETIEN MOTIVATIONNEL, UN OUTIL FAVORISANT LA DÉSISTANCE

La prise en charge des justiciables opposants, fatalistes, désinvoltes et/ou récidivistes peut mettre à mal l'accompagnement des professionnels du domaine socio judiciaire. Comment faire pour accompagner ces profils ? Quel nouvel axe de travail envisager ? Et comment favoriser le changement de ces publics qualifiés de récalcitrants ? Les études menées sur le processus de « désistance » mettent en évidence l'utilité de l'entretien motivationnel car cette méthode permet aux justiciables d'être davantage impliqués dans leur propre changement. Cette formation vise à intégrer des outils concrets et une méthodologie spécifique pour responsabiliser l'individu et lui permettre de s'engager dans un véritable projet d'avenir.

OBJECTIFS

- Repérer les véritables leviers d'un changement pérenne.
- Mettre en évidence les points de motivation et les freins.
- Gagner en authenticité dans les échanges.
- Responsabiliser le justiciable et lui permettre de trouver ses propres solutions/stratégies.

PROGRAMME

Les leviers du changement : référentiel théorique.
 Les processus de la désistance versus le risque de récurrence
 Le savoir-être nécessaire pour travailler autour de l'ambivalence et du changement.
 Une approche directive mais centrée sur la personne.
 La réactance.
 De la "résistance" à la dissonance.
 Modalités d'engagement dans la relation.
 Passer de l'infantilisation à la responsabilisation.
 Des outils concrets.
 Du déni au changement : le savoir-faire à chaque étape.
 Stratégies pour gérer les résistances, les provocations, les biais de genre...
 De l'alliance de travail à la focalisation sur l'importance du changement.
 Trouver les véritables motivations pour changer.
 L'évocation du discours-changement pour renforcer la motivation au changement.
 Renforcer l'engagement au changement : passer du discours à l'action.



3 JOURS DE FORMATION



PARIS + À DISTANCE

1, 2 JUIN 2026
 (EN PRÉSENTIEL)
 + 15, 16 JUIN 2026
 (À DISTANCE, 13H30-16H30
 HEURE MÉTROPOLE)



FORMATION POSSIBLE :

- EN PRÉSENTIEL (3 JOURS)
- EN PRÉSENTIEL (2 JOURS)
 + DISTANCIEL
 (2 DEMI-JOURNÉES)

**POUR ALLER + LOIN :
 RETOUR SUR EXPÉRIENCE
 (2 JOURS)**

Analyser l'impact des outils vus en formation.
 Mutualiser les retours d'expérience.
 Répondre aux difficultés récurrentes ou atypiques.
 Approfondir le processus 3 :
 Renforcer la motivation au changement.
 Trouver des issues efficaces et pertinentes.

Contactez le pôle formation au
 05.56.93.62.20

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap :
 nous contacter



**726 € - COÛT ADHÉRENT
 900 € - NON ADHÉRENT**



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Intervenant.e.s socio-judiciaires, éducateurs spécialisés, assistants sociaux, psychologues, médecins, juristes, en charge d'accompagner des justiciables dans le cadre d'une mesure sociale et/ou judiciaire.
 Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Méthode semi directive, mixant apports théoriques, exercices en sous-groupes, jeux de rôles et vidéo.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

INTERVENANTE

Aurélia CROIZER,
 Psychologue clinicienne
 Ou Mathilde DU PASQUIER,
 Anthropologue, criminologue,
 intervenante socio-judiciaire

TECHNIQUES D'ENTRETIEN ET ÉCRITS DANS LE MANDAT PÉNAL

Cette formation sur 4 jours propose une réflexion croisée entre techniques d'entretien et restitution écrite du travail socio-judiciaire mené auprès des personnes sous main de justice. Méthodologie de travail et mise en contexte déontologique s'articuleront avec les contextes d'intervention des participant.e.s.

OBJECTIFS

- Intégrer la manière dont se conjuguent relation d'aide et contrainte judiciaire lors d'un entretien.
- Explorer les postures de l'intervenant.e, entre cadre et accueil. Mobiliser des capacités d'écoute, d'expression et d'analyse de son/ses interlocuteur.s.
- Choisir le type d'entretien adapté aux objectifs à atteindre.
- Penser et structurer l'écrit qui en découle conformément au cadre légal et aux attentes des magistrat.e.s. Focus sur les mesures exercées par les participant.e.s (CJSE des enquêtes POP, sociales et de personnalité, du sursis probatoire, placements extérieurs).

PROGRAMME

Rappel du contexte spécifique de chaque mesure pour adapter la nature de l'entretien (information, d'exploration, recadrage, résolution de problème). Focus sur la notification du « droit de se taire ». Organisation autonome des étapes, approche stratégique du recueil d'informations et de documents, préparant dès l'entretien la mise en œuvre de l'écrit. Gestion des émotions face aux comportements difficiles (passivité, manipulation, agressivité), travail avec les résistances (initiation à l'entretien motivationnel). Accompagnement des personnes vers une pensée introspective sur leur rapport à la loi, leurs interactions, leurs habitudes de vie. Structuration et organisation des écrits selon les mesures exercées, agencement et progression des rubriques. Exploitation des résultats de l'entretien, outils d'analyse, critères de qualité. Formulation de préconisations pertinentes.



4 JOURS DE FORMATION

FORMATION POSSIBLE :

- EN PRÉSENTIEL (4 JOURS)
- À DISTANCE (8 DEMI-JOURNÉES)

Intérêt de la relecture et de la validation des écrits professionnels qui garantissent le maintien d'une distance nécessaire avec les situations traitées.

Il est demandé à chaque participant.e d'apporter au moins un écrit professionnel qui pourra être retravaillé en formation.

INTERVENANTE

Mathilde DU PASQUIER,
Anthropologue, criminologue,
intervenante socio-judiciaire

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap :
nous contacter



969 € - COÛT ADHÉRENT
1201 € - NON ADHÉRENT



11 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Intervenant.e socio judiciaire débutant.e ou confirmé.e exerçant une ou plusieurs mesures socio judiciaires.

PRÉREQUIS

Sans prérequis.
Il est recommandé d'avoir exercé préalablement une mesure socio judiciaire (CJSE, EP, ESR, SP...).

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Méthode active faisant dialoguer la pratique des entretiens et des écrits. Alternance de travaux en sous-groupes et en plénière, apports théoriques, jeux de rôle. Documentation. Dossier pédagogique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

L'ORAL AUX ASSISES ET AUPRÈS DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Après le travail d'investigation et la rédaction du rapport d'enquête de personnalité ou à l'issue de la mission d'accompagnement dans le cadre du contrôle judiciaire socio éducatif, le professionnel peut être appelé à témoigner lors du procès d'assises comme auprès du tribunal correctionnel. Cet exercice difficile nécessite de l'assurance et un savoir-faire spécifique en matière de prise de parole en public.

OBJECTIFS

- Mesurer les enjeux et l'environnement du procès d'assises et du procès devant une chambre correctionnelle.
- Construire un discours pertinent conforme au cadre et l'exposer pour qu'il soit pris en compte.
- Gagner en aisance et améliorer son expression orale.
- Gérer d'éventuelles déstabilisations.

PROGRAMME

ANALYSE DU CADRE LÉGAL ET DU CONTEXTE DU TÉMOIGNAGE AUX ASSISES ET EN CORRECTIONNEL :

Le témoignage en cour d'assises.
Les Magistrats et auxiliaires de justice.
Étapes de l'oral en cour d'assises.
L'oral au Tribunal Correctionnel.

LA CONSTRUCTION D'UN EXPOSÉ FIDÈLE AUX IDÉES CLÉS DU RAPPORT D'ENQUÊTE DE PERSONNALITÉ OU DE CJSE :

Adapter l'information, préparer l'organisation et le plan d'improvisation.
Savoir faire passer son message.
Les prises d'espace et leurs amplitudes.
Outils de prise de parole en public.
L'expression orale (théorie et pratique).

ÉLÉMENTS POUR GÉRER LE TRAC :

Comment réagir aux tentatives de déstabilisation.
Entraînement à l'exposé.



4 JOURS DE FORMATION



PARIS
21, 22, 23, ET 24
SEPTEMBRE 2026

Il est demandé à chaque participant.e d'apporter deux exemplaires d'une même enquête de personnalité et/ou d'un même rapport final de CJSE afin de construire son exposé.

Il est recommandé d'avoir préalablement suivi la formation « Enquête de personnalité ».

INTERVENANT.E

Khady BATHILY,
Formatrice, Coach professionnelle
Ou Mathilde DU PASQUIER,
Anthropologue, criminologue,
intervenante socio-judiciaire
Ou Guillaume JOUIS,
Consultant formateur

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter



969 € - COÛT ADHÉRENT
1201 € - NON ADHÉRENT



9 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Enquêteurs de personnalité en fonction ayant réalisé au moins une enquête de personnalité.
Contrôleurs judiciaires.

PRÉREQUIS

Il est recommandé d'avoir préalablement suivi la formation « Enquête de personnalité ».

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Méthode active.
Jeux de rôles. Conseils d'amélioration individualisés.
Apports méthodologiques et documentation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

LES ENTRETIENS DU TRAVAILLEUR SOCIAL EN PROTECTION DE L'ENFANCE

(AED, AEMO, MJIE, MECS, CENTRES
ÉDUCATIFS DONT CEF...)

Moment essentiel du métier de travailleur social, l'entretien conditionne la qualité des relations que ce dernier va nouer avec les familles et les mineurs.

Si les techniques de bases ont été acquises en formation initiale, la pratique quotidienne peut conduire les praticien.ne.s à entrer dans des habitudes peu efficaces. Certains entretiens (recadrage, recherche d'accord en cas de conflits dans la famille...) supposent d'utiliser des techniques spécifiques pour atteindre ces objectifs. Enfin, certains contextes (ex : ordonnance du juge des enfants) conduisent les sujets à vivre la rencontre comme une contrainte. Citoyens et Justice propose ici une méthodologie de travail visant à développer l'aisance dans l'entretien avec les usagers.

OBJECTIFS

- Définir le type d'entretien adapté à l'objectif éducatif.
- Maîtriser les méthodes favorisant la progression de la relation.
- Développer une meilleure mobilisation des capacités d'écoute, d'expression et d'analyse de son/ses interlocuteur(s).
- Adopter un comportement facilitant la qualité de la relation avec la personne rencontrée.

PROGRAMME

LA SITUATION D'ENTRETIEN ET SES SPÉCIFICITÉS :

Les objectifs de l'entretien diffèrent des objectifs globaux de la mission.

Organiser son travail : articuler préparation et bilan de l'entretien à l'élaboration ultérieure de ses écrits au magistrat, au Conseil Départemental ou à la MDPH...

Avantages et difficultés de la co-intervention.

LES PHASES DE L'ENTRETIEN :

L'importance d'une ouverture bien conduite.

INFORMER POUR ÊTRE COMPRIS :

Expliquer son cadre et ses modalités d'intervention à ses interlocuteurs.

Comment travailler avec les résistances de l'interlocuteur (initiation à l'entretien motivationnel) ?



3 JOURS DE FORMATION

Les techniques d'interview dans le cadre des missions d'évaluation et d'accompagnement, prendre des notes en restant disponible pour son interlocuteur.

Définition des objectifs d'intervention avec la famille (DIPC).

LA MÉTHODOLOGIE DE RÉSOLUTION DE PROBLÈME :

Travailler un projet avec la personne sans se positionner en « Sauveur ».

Dans quels cas et comment soutenir son interlocuteur ?

Penser à valoriser la personne, savoir formuler une critique pour qu'elle soit prise en compte.

Savoir poser des limites, refuser une demande, conduire un entretien de recadrage.

GÉRER LES COMPORTEMENTS DIFFICILES :

Passivité, agressivité, manipulation.

Conduire l'entretien avec les membres de la famille lorsqu'ils sont en conflit.

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter



726 € - COÛT ADHÉRENT

900 € - NON ADHÉRENT



11 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

- Travailleurs sociaux intervenant :
- En protection de l'enfance (MJIE, AEMO, AED, MECS).
 - Dans le champ du soin (SESSAD, IME, ITEP...). Sans prérequis. Les Chef.fe.s de service qui souhaiteraient participer à cette formation doivent nous contacter au préalable.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Exercices. Simulations / jeux de rôle des différents types d'entretiens, analyse en commun. Exposés théoriques et méthodologiques. Documentation et conseils de progrès individualisés.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

INTERVENANT

Yves LECHOPIER,
Consultant formateur

LES ÉCRITS PROFESSIONNELS DU TRAVAILLEUR SOCIAL

(AED, AEMO, MECS, CENTRES ÉDUCATIFS...)

Les écrits des travailleurs sociaux sont évalués par les mandants et les partenaires des services de protection de l'enfance qui, à travers ce rendu se font ainsi une image de la qualité des prestations de l'institution. Aussi, le travail d'écriture constitue-t-il un enjeu fort. Or, les praticien.ne.s ont parfois le sentiment que le temps – important – consacré à la rédaction de leurs notes et rapports est pris au détriment de l'écoute ou du suivi éducatif auprès des sujets concernés. C'est pourquoi Citoyens et Justice propose une méthodologie permettant d'articuler conduite d'entretien, analyse de la situation et écriture afin d'envisager l'écrit comme un outil important pour les sujets concernés par la mesure et précieux pour les destinataires.

OBJECTIFS

- Utiliser les méthodes de structuration et de rédaction permettant de remettre des rapports conformes au cadre légal et aux attentes des magistrat.e.s.
- Étayer systématiquement son analyse par le matériel recueilli au cours de la mesure.
- Élaborer une conclusion pertinente.

PROGRAMME

LES CRITÈRES DE QUALITÉ DES ÉCRITS PROFESSIONNELS.

ÉCRIRE EST UNE STRATÉGIE :

Formulation des objectifs des écrits produits par les participant.e.s dans le cadre de leur(s) mission(s). Identifier les conclusions, préconisations ou demandes que le travailleur social et l'équipe proposent à leur lecteur (la stratégie du rédacteur).

Pour être lu, savoir se montrer synthétique.

UNE MÉTHODOLOGIE FACILITANT L'ÉCRITURE :

Déterminer les messages essentiels de son texte (synthèse de l'analyse). Veiller à la cohérence de ces messages par rapport à la conclusion et à la proposition faite au destinataire (JE, Conseil Départemental, MDPH...).

Élaborer un plan adapté, rédiger des titres pertinents.



4 JOURS DE FORMATION

Que faire du matériel recueilli au cours de la mesure ? Utiliser un style qui facilite la lecture : construction de la phrase, vocabulaire adapté aux objectifs de l'écrit.

Comment écrire ce qui est difficile pour éviter toute connotation de jugement de valeur.

ORGANISATION DE TRAVAIL ET ÉCRITURE :

S'appuyer sur la prise de notes, les comptes rendus, le travail avec l'équipe en réunion de synthèse. Présenter l'écrit, savoir travailler en lien avec le secrétariat.

La relecture : une étape nécessaire de validation de l'écrit.



969 € - COÛT ADHÉRENT
1201 € - NON ADHÉRENT



11 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Travailleurs sociaux intervenant auprès de mineurs et de leur famille. Sans prérequis.

Les Chef.fe.s de service qui souhaiteraient participer à cette formation doivent nous contacter au préalable.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Travaux de lecture et d'écriture/ réécriture. Échanges. Apports de méthodes et d'outils.

Documentation. À la demande, élaboration possible d'un nouveau plan institutionnel des rapports de fin de mesure.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM – 15 min). 50 % de réussite requis.

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter

INTERVENANT

Yves LECHOPIER,
Consultant formateur

MJIE : RÉDIGER LES RAPPORTS DE L'ÉQUIPE INTERDISCIPLINAIRE

Les rapports rédigés dans ce cadre supposent de faire apparaître clairement les ressources du groupe familial comme les éventuelles difficultés pour le développement harmonieux de l'enfant ou de l'adolescent. Ils indiquent, quand c'est nécessaire, des propositions de protection et d'éducation adaptées à la situation des mineurs et de leur famille.

OBJECTIFS

- Transcrire et structurer clairement l'analyse de la situation familiale.
- Étayer systématiquement son analyse par le matériel recueilli au cours de la mesure.
- Appuyer les préconisations au magistrat par un argumentaire rigoureux.

PROGRAMME

ÉCRIRE EST UNE STRATÉGIE :

Formulation des objectifs des écrits produits dans le cadre de sa mission.

Déterminer le contenu du rapport en s'appuyant sur les éléments précisés par la loi (dont celle de 2016).

Les critères de qualité du rapport de MJIE.

POUR ÊTRE LU, SAVOIR SE MONTRER SYNTHÉTIQUE :

Pour être compris, simplifier son style afin de répondre aux critères de qualité d'un rapport d'aide à la décision : Identifier, après analyse de la situation, les préconisations que le travailleur social et l'équipe soumettent au magistrat.

Déterminer les messages essentiels.

Différencier l'essentiel de l'accessoire.

ÉLABORATION D'UN PLAN QUI :

Permette au lecteur de se repérer aisément dans sa recherche d'information.

Intègre le travail spécifique des psychologues.

Évite les redondances inutiles.



3 JOURS DE FORMATION



726 € - COÛT ADHÉRENT
900 € - NON ADHÉRENT



11 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Travailleurs sociaux exerçant la MJIE. La présence des psychologues peut être envisagée. Sans prérequis.

Les Chef.fe.s de service qui souhaiteraient participer à cette formation doivent nous contacter au préalable.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques actives : Travaux de réflexion et de rédaction à partir de rapports ou de récits de situations apportés par les participant.e.s. Rappels méthodologiques et dossier pédagogique.

À la demande de l'institution, création en commun d'un nouveau plan institutionnel dont veulent se doter les professionnel.le.s.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter

INTERVENANT

Yves LECHOPIER,
Consultant formateur

L'ORAL DU TRAVAILLEUR SOCIAL : AUDIENCE CHEZ LE JUGE DES ENFANTS ET AUX ASSISES

En intervention éducative, les travailleurs sociaux présentent leur analyse et leurs recommandations lors des audiences du juge des enfants. Dans ce cadre, il leur arrive d'être quelque peu « malmenés » par les avocats ou mis en difficulté par les membres de la famille.

De plus en plus fréquemment convoqués aux Assises, ils rendent compte de leur travail avec les mineurs et leur famille. Ces témoignages supposent de développer de nouvelles compétences en matière d'exposé en public.

OBJECTIFS

- Construire et tenir un discours permettant de soutenir les analyses et propositions présentées au juge des enfants et à la famille / de témoigner aux Assises.
- Utiliser les outils permettant d'acquérir de l'assurance et gérer d'éventuelles déstabilisations.
- Améliorer son expression orale.

PROGRAMME

Cadre légal et contexte de l'intervention orale pendant l'audience aux Assises. Spécificités de l'intervention dans le cabinet du juge des enfants.

Construire un exposé adapté, définir le cœur du message.

Adapter l'information, préparer l'organisation et le plan d'intervention.

Les prises d'espace et leurs amplitudes.

Outils de prise de parole en public.

Utiliser des techniques permettant d'être compris par des auditeurs dont les places et les enjeux sont différents.

Théorie et pratique de la prise de parole en public.

Éléments pour gérer le trac.

Comment réagir aux tentatives de déstabilisation, aux situations inattendues.

Échange sur les positions déontologiques des participant.e.s.

Analyse de la prestation de chaque participant.e et conseils d'amélioration individualisés.



3 JOURS DE FORMATION

Chaque participant.e apportera deux exemplaires d'un même rapport (qui servira pour les jeux de rôles intervention aux assises et chez le JE) afin de construire son exposé et de permettre ensuite à un.e autre participant.e de lui poser des questions.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM – 15 min). 50 % de réussite requis.

INTERVENANT

Yves LECHOPIER,
Consultant formateur

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter



726 € - COÛT ADHÉRENT
900 € - NON ADHÉRENT



9 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Travailleurs sociaux intervenant auprès de mineurs et de leur famille.

Les Chef.fe.s de service qui souhaiteraient participer à cette formation doivent nous contacter au préalable.

PRÉREQUIS

Sans prérequis.
Il est recommandé d'avoir préalablement suivi la formation « Les écrits professionnels du travailleur social (AEMO, ...) ».

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

1er jeu de rôle : présentation par chaque participant.e de son analyse et de ses propositions dans le cadre d'un procès d'assises.

2nd jeu de rôle : exposé et réponses aux questions/interventions du juge, de la famille et de l'avocat (joués par d'autres participant.e.s).

Observations, débriefing et analyse en commun.

Apports théoriques et documentation.

ÊTRE GARANT DES ÉCRITS PROFESSIONNELS DES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Les travailleurs sociaux intervenant dans le cadre de la protection de l'enfance ou auprès de la justice pénale « majeurs » produisent des écrits complexes engageant leur responsabilité. Ils expriment souvent, les difficultés liées à un « manque de temps » et à un « sentiment de solitude » au moment de la rédaction de leurs rapports. Parfois, le sens et la pertinence de la relecture par la hiérarchie sont interrogés. Cette formation se veut être un temps d'échange et d'élaboration collective des chef.fe.s de service pour lequel.le.s la relecture est un acte managérial fort auprès de leur équipe.

OBJECTIFS

- Analyser la méthodologie d'écriture proposée aux travailleurs sociaux.
- Penser l'organisation de travail pour soutenir l'écriture de l'équipe.
- Faire un retour de sa relecture en préservant une relation apaisée et stimulante avec ses collaborateurs.

PROGRAMME

RAPPEL SYNTHÉTIQUE DES INCONTOURNABLES DE LA MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE AUX TRAVAILLEURS SOCIAUX :

Concevoir l'écriture comme une stratégie professionnelle. Mise en place d'une organisation qui facilite le travail d'écriture des travailleurs sociaux. L'écriture au cœur de la pratique professionnelle auprès des usagers.

L'ÉLABORATION CLINIQUE COLLECTIVE :

Moment institutionnel d'intersubjectivité et de pluridisciplinarité : condition pour que l'écrit soit professionnel et non personnel. Articuler l'analyse réalisée par l'équipe lors des réunions de synthèse et la rédaction des rapports par l'éducateur référent. Relecture et légitimité du chef de service.



3 JOURS DE FORMATION



726 € - COÛT ADHÉRENT
900 € - NON ADHÉRENT



11 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Chef.fe.s de service en charge de relire les écrits professionnels de leurs collaborateurs. Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques actives. Co-construction des critères de qualité des rapports produits dans les divers services représentés. Apport de concepts et d'outils. Définition par chacun des axes de progrès de sa propre stratégie managériale. Dossier pédagogique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM – 15 min). 50 % de réussite requis.

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter

INTERVENANT

Yves LECHOPIER,
Consultant formateur

CONSENTEMENT, DOMINATION, CONTRÔLE COERCITIF

Le contrôle coercitif est à l'origine d'un concept sociologique, né aux États-Unis dans les années 70. En France, la notion de contrôle coercitif apparaît dans le droit positif en 2024 avec les arrêts de la cour d'appel de Poitiers, puis en 2025, dans une proposition de loi sur les violences sexistes et sexuelles proposant une nouvelle grille de lecture de la violence conjugale. Le contrôle coercitif permet d'identifier un schéma global de l'agresseur, qui s'illustre par des tactiques et des stratégies ayant pour objectif de mettre en place un processus de domination conjugale. Cette analyse implique une compréhension du contexte socio-historique plus général, des dynamiques qui permettent aux agresseurs d'établir et de maintenir contrôle et pouvoir pendant la vie de couple et après la séparation, ainsi que la prise en compte des conséquences sur les victimes.

OBJECTIFS

- Mesurer l'impact de l'héritage des représentations genrées et leurs conséquences.
- Comprendre le système global de la relation : identifier le contrôle et la domination mis en place par un conjoint sur l'autre et sur les enfants (systémie).
- Détecter les indices et les stratégies à l'œuvre qui ont pour but de limiter la liberté et les droits de l'autre (outils de détection).
- Analyser le schéma global de l'agresseur et l'impact psycho-traumatique sur les victimes.
- Intégrer ces nouvelles connaissances dans sa pratique professionnelle.

PROGRAMME

APPROCHE HISTORIQUE, SOCIOLOGIQUE, JURIDIQUE :

Héritage du droit civil et pénal : l'ancrage du patriarcat, pourquoi une approche genrée ?
Les textes internationaux, évolutions législatives et jurisprudentielles en France et en Belgique.

L'emprise, le consentement, le gaslighting, le consentement infantisme.

Concept de contrôle coercitif :

- Approche socio-historique (héritage de la recherche militaire et des associations de victimes).
- Définition en France et à l'étranger : héritage du droit pénal et civil d'hier à aujourd'hui.

Intégration dans le droit positif : comprendre le débat en France et à l'étranger :

- Impact de l'intégration législative du contrôle coercitif sur la lutte contre les violences conjugales.
- Usage des outils de détection disponibles.

LE REPÉRAGE

Comment identifier le contrôle coercitif et les autres concepts dans des situations de violences intra familiales ?



2 JOURS DE FORMATION



PARIS
20 ET 21 MAI 2026



484 € - COÛT ADHÉRENT
600 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Professionnel.le.s intervenant auprès des auteurs de délits sexuels (intervenant.e.s sociaux ou socio judiciaires en pré ou en post sententiel...). Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active basée sur une forte participation des participant.e.s. Études de cas cliniques. Jeux de rôles. Apports théorique et clinique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

INTERVENANTE

Charlotte BELUET,
Haute Fonctionnaire à l'égalité femmes-hommes et à la diversité,
ou Agathe WILLAUME
Victimologue, conférencière.
Créatrice de la Clinique du Lien.

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter

VIOLENCE AU SEIN DU COUPLE : APPROCHE PSYCHO-SOCIALE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES AUTEURS

La lutte des violences au sein du couple constitue un enjeu majeur de santé publique et de société dans son ensemble. A ce titre, l'accompagnement des auteurs constitue un enjeu majeur de protection des victimes. Cette formation permet d'apporter des réponses concrètes à tous les professionnels intervenant auprès des auteurs de violences au sein du couple.

OBJECTIFS

- Analyser les mécanismes et les processus à l'œuvre dans un contexte de violence au sein du couple et de la famille.
- Distinguer les types de violences et profils d'auteurs.
- Intégrer les dynamiques psychosociales à l'analyse des violences intrafamiliales.
- Adapter les accompagnements socio-éducatifs au regard de ces dynamiques.

PROGRAMME

LES MÉCANISMES DE LA VIOLENCE AU SEIN DU COUPLE, ASPECTS SOCIOLOGIQUES ET PSYCHOLOGIQUES :

Définitions et formes de la violence intrafamiliale (maltraitements, violences conjugales, inceste...). Mécanismes, stratégies et concepts : le cycle de la violence, les logiques d'actions chez les auteurs, le continuum des violences, l'emprise, le contrôle coercitif. Conséquences sociales, sanitaires et psychotraumatiques des violences chez les victimes (adultes et enfants).

ASPECTS JURIDIQUES :

Présentation de principales évolutions législatives et jurisprudentielles. Impact de ces évolutions sur les mesures socio-judiciaires. Contexte européen de l'intervention en matière de VIF.



4 JOURS DE FORMATION



A DISTANCE,
8, 9, 10, 11, 15, 16,
17 ET 18 JUIN 2026
(13H30-16H30 HEURE MÉTROPOLE)

FORMATION POSSIBLE :

- EN PRÉSENTIEL (4 JOURS)
- EN PRÉSENTIEL (2 JOURS) + DISTANCIEL (4 DEMI-JOURNÉES)
- EN DISTANCIEL (8 DEMI-JOURNÉES)

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF DES AUTEURS DE VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE :

Recueil et identification des besoins. Les outils mobilisables : entretien motivationnel, réponse collective (animation de stage et groupe de responsabilisation), obligation de soin et prise en charge thérapeutique, soutien à la parentalité...
Prise en considération des victimes : prise de contact, lien et collaboration avec les partenaires. Postures professionnelles à adopter. Modalités de restitution aux magistrats.e.s.

FOCUS SUR DES PROGRAMMES À L'INTERNATIONAL

LES PARTENAIRES ET LE RÉSEAU :
Nécessité de s'inscrire dans une dynamique de partenariat local : COPIL VIF, réseau protection de l'enfance, réseau associations de victimes et associations d'aide aux victimes, réseau sanitaire et social (addiction, hébergement, insertion...), réseau auteurs (FNACAV, CPCA).



969 € - COÛT ADHÉRENT
1201 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Juriste, psychologue, travailleur social et tout intervenant du champ socio-judiciaire. Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Exposés théoriques. Études de cas. Vidéo. Débats et échanges. Dossier pédagogique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

INTERVENANT.E

Mélissa GUYOMAR,
Psychologue clinicienne
Ou Salomé SPERBER,
Psycho-criminologue
Ou Guillaume JOUIS,
Consultant formateur

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter

INTERVENIR AUPRÈS DES AUTEURS DE VIOLENCES SEXUELLES

MAJEURS ET MINEURS

Les différentes mesures pénales en matière d'agressions sexuelles nécessitent de la part des professionnel.le.s de la justice, de concevoir des outils adaptés à l'accompagnement socio judiciaire et à la prévention de la récidive. Aussi, il s'agira d'apporter des notions théoriques relatives à la problématique de l'agression sexuelle afin d'envisager les dispositifs d'accompagnement et de prévention requis.

OBJECTIFS

- Comprendre les dynamiques criminelles en lien avec l'acte sexuel violent.
- Connaître les fonctions psychiques de l'acte sexuel violent à l'âge adulte et à l'adolescence.
- Distinguer le déni psychique du niveau de reconnaissance des faits.
- Connaître le cadre légal spécifique des soins pénalement ordonnés afin de favoriser l'émergence d'une demande de soin.
- Connaître les dispositifs spécifiques de prévention et prise en charge dans différents champs (psychiatrie, psychocriminologie, socio-judiciaire).
- Élaborer une prise en charge adaptée à la situation à partir d'un temps d'investigation clinique de l'acte sexuel violent.

TR

PROGRAMME

GENRE, VIOLENCES SEXISTES ET VIOLENCES SEXUELLES :

Définitions et incidences des problématiques liées au genre sur les violences sexuelles.
Impact des représentations de chacun dans la relation avec les auteurs de violences sexuelles.

SEXUALITÉ NORMALE ET PATHOLOGIQUE :

Des traits de perversion à la perversion sexuelle.
Mécanismes de défense fréquemment utilisés (déni, banalisation, projection...) et leurs effets dans la relation et le travail mené.
Types de passage à l'acte sexuel violent chez les adolescents et les adultes.
Facteurs de risques spécifiques.
Agressions intrafamiliales et extrafamiliales.
Personnalités et pathologies.
Cadre légal des soins ordonnés.



3 JOURS DE FORMATION



PARIS
4, 5 ET 6 MAI 2026



726 € - COÛT ADHÉRENT
900 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Professionnel.le.s intervenant auprès des auteurs de délits sexuels (intervenant.e.s sociaux ou socio judiciaires en pré ou en post sententiel...).

Sans prérequis.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active basée sur une forte participation des participant.e.s. Études de cas cliniques. Jeux de rôles. Apports théorique et clinique.

INTERVENANTE

Samantha ENDERLIN,
Criminologue
Ou Anne SALOMÉ,
Psychologue clinicienne

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap :
nous contacter

INTERVENIR AUPRÈS D'UNE PERSONNALITÉ MANIPULATRICE

Il n'est pas rare de faire l'expérience de se sentir manipulé, neutralisé, empêché ou contraint dans le cadre d'une relation personnelle ou professionnelle. Mais que revêt véritablement ce vocable ? À quoi font référence les termes de manipulation, de perversion, de perversion narcissique, largement répandus et galvaudés dans la presse ces dernières années ? Lorsque s'installe le malaise du sentiment d'être manipulé, comment s'en dégager et tenter de le désamorcer ? Comment accompagner un sujet qui induit dans le lien une impossibilité à se rencontrer ? Cette formation insiste particulièrement sur la mise à jour de ce qui sous-tend ces enjeux et sur ce qui peut permettre de réengager la relation d'aide et d'accompagnement.

OBJECTIFS

- Détecter le processus de manipulation dans les relations professionnelles.
- Identifier les effets de ce type de personnalité sur l'intervenant.
- Repérer et s'exercer à de nouvelles stratégies relationnelles possibles dans son exercice quotidien.

PROGRAMME

LA MANIPULATION DANS LES RELATIONS : DÉCRYPTAGE

Définition du narcissisme.
Les troubles narcissiques de la personnalité.
Du trouble narcissique de la personnalité au fonctionnement de type pervers : liens et spécificités.
L'emprise.
Les modes d'action de type pervers.
La communication de type pervers.
L'injonction paradoxale ou double contrainte : lien et demande impossibles.

OUTILS ET STRATÉGIES RELATIONNELS :

Communiquer avec un sujet de type pervers.
Djouer le processus de manipulation : rechercher des issues dans les impasses relationnelles, dire non, se protéger.
Résoudre la double contrainte.
Empathie et reformulation.



3 JOURS DE FORMATION



PARIS
2, 3 ET 4 NOVEMBRE 2026



726 € - COÛT ADHÉRENT
900 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Intervenant.e.s socio-judiciaires, travailleurs sociaux, soignants, personnels d'accueil.
Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et cliniques.
Échanges d'expériences.
Visionnage et commentaires d'extraits de films.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM – 15 min). 50 % de réussite requis.

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter

INTERVENANTE

Nadège DUCOS,
Psychologue clinicienne,
Thérapeute familiale

ADDICTIONS AUX PRODUITS PSYCHOACTIFS

La relation qui lie souvent « addiction et délinquance » a conduit le législateur à favoriser des mesures susceptibles de permettre à l'usager de s'interroger sur ses consommations en espérant ainsi diminuer les risques de récidive. Aujourd'hui, la question de l'accompagnement de ces publics demeure complexe : comment lever le déni ? Comment mettre un terme aux consommations ?

Cette formation vise à acquérir les connaissances, mais également le savoir-faire, permettant de prendre du recul et d'aborder ces publics avec une approche spécifique qui favorise le changement.

OBJECTIFS

- Identifier les mécanismes en jeu dans les conduites addictives.
- Connaître les lois et réglementations concernant l'usage de produits psycho-actifs.
- Distinguer les types de consommation pour apporter une réponse adaptée.
- Favoriser le processus du changement.

PROGRAMME

LES PRODUITS ET LE CONSOMMATEUR :

Comprendre le processus qui mène à l'addiction et la fonction que remplit l'addiction.
Les différents types d'usage jusqu'à la dépendance.
Les facteurs de risques : pas tous égaux face aux produits.
Statistiques en matière de toxicomanie.
Les conséquences biologiques, psychologiques, sociales, familiales.
Les caractéristiques et singularités de consommation selon le genre.

CADRE LÉGAL :

Le parcours pénal d'un consommateur versus d'un trafiquant.
Lois et réglementation en matière d'alcool et de produits stupéfiants.
La singularité des structures d'hébergement (le cas échéant).
Réflexion sur les dilemmes éthiques liés à la prise en charge des personnes addictives.



3 JOURS DE FORMATION



726 € - COÛT ADHÉRENT
900 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Intervenant.e.s auprès de personnes addictes.
Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Méthode semi directive, mixant apports théoriques, exercices et mises en situation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

INTERVENANTE

Aurélia CROIZER,
Psychologue clinicienne

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter

AGRESSIVITÉ, VIOLENCE, PASSAGE À L'ACTE

TR

La violence étant inhérente à l'être humain, la confrontation à la violence sous ses différentes formes paraît incontournable dans la pratique des professionnel.le.s, quels que soient les publics rencontrés, leurs tranches d'âge et le contexte de leurs missions : difficultés de travailler auprès d'auteurs poursuivis pour des faits de violence pouvant faire violence pour soi-même, agressivité des justiciables à l'encontre des professionnel.le.s, accueil de personnalités dites difficiles... Dès lors, il s'avère utile d'appréhender les mécanismes et les enjeux des différentes formes de violence, de manière à pouvoir les prévenir et y répondre de façon adaptée. Cette formation n'a pas pour objectif de délivrer des techniques de gestion de l'agressivité mais d'acquérir un ensemble de connaissances, permettant au professionnel de tenir compte de la personnalité du sujet qui lui fait face dans la singularité du contexte d'intervention.

OBJECTIFS

- Analyser le phénomène de la violence sous toutes ses formes.
- Contextualiser le phénomène de la violence à travers des mises en perspective historiques, sociologiques, philosophiques et politiques.
- Comprendre le sens et la fonction des mécanismes et des processus psychologiques à l'œuvre dans les situations de violence, pour y répondre de façon adaptée.
- Repérer ses propres réactions face à la violence pour mieux les contrôler.
- Mesurer les enjeux de l'accompagnement socio-éducatif pour re-penser sa pratique professionnelle.

PROGRAMME

PERSPECTIVES HISTORIQUES, PHILOSOPHIQUES, SOCIOLOGIQUES ET POLITIQUES DES PHÉNOMÈNES DE VIOLENCE À PARTIR D'INDICATEURS PRÉCIS :

Les homicides volontaires.
Les viols en réunion.
Les actes de délinquance juvénile et les violences intra-familiales.
Éléments d'analyse de la violence dans notre société.

CONNAISSANCES ESSENTIELLES ISSUES DE LA PSYCHOLOGIE CLINIQUE, DE LA PSYCHANALYSE ET DES NEUROSCIENCES POUR PENSER LES RESSORTS DE LA VIOLENCE :

Place de la violence dans la construction du monde intrapsychique - place du conflit dans la relation à l'autre.
Mécanismes défensifs à l'œuvre et types d'angoisses repérables - mécanismes d'identification à l'agresseur.
Logique du passage à l'acte.
Relation d'emprise.
Prise en compte de l'impact du genre et des biais culturels pouvant être à l'œuvre.
Notions de contenance et de cadre contenant dans ses fonctions paternelles et maternelles.



4 JOURS DE FORMATION

Notions d'attachement et de résilience...
Conséquences d'une exposition répétée à la violence sur l'enfant.

PRINCIPES FONDAMENTAUX À LA CONDUITE D'ENTRETIEN :
Écoute active, empathie critique, reformulation, langage infra-verbal et émotions, aide à la mise en mots...

PLACE DES INTERACTIONS SUBJECTIVES ET CONNAISSANCE DE SOI :

Notions de transfert et de contre-transfert dans la relation à l'autre.
Identification de nos réactions défensives et des contre-attitudes qui peuvent se révéler autant d'obstacles à la communication.
Place de l'écriture pour mieux se décentrer de la relation.

ELABORATION DES CONDUITES À TENIR EN FONCTION DES SITUATIONS ET DES SUJETS RENCONTRÉS.

ANALYSE DE LA PRATIQUE SOCIO-ÉDUCATIVE EN FONCTION DE LA SPÉCIFICITÉ DU CADRE D'INTERVENTION :
décoder, prévenir, gérer, orienter.

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter



969 € - COÛT ADHÉRENT
1201 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Travailleurs sociaux et intervenant.e.s socio judiciaires, travaillant auprès d'adultes ou d'adolescents.
Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active basée sur une forte implication des participant.e.s : échanges sur les expériences de confrontation à des manifestations agressives.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

INTERVENANT.E

Gilles FLOURIOU,
Psychologue clinicien,
Psychothérapeute
Ou Sylvie ANDRIEN,
Psychologue clinicienne,
Ou Jamila ATTIGUI,
Coordinatrice Pôle Pénal

TROUBLES DE LA PERSONNALITÉ ET PATHOLOGIES PSYCHIATRIQUES

De nombreux justiciables souffrent de pathologies psychiatriques, ou présentent des troubles de la personnalité qui se situent à la frontière de la normalité. Ces troubles, dont l'origine remonte à la construction psychique de l'individu, amènent ces sujets à voir le monde d'une façon différente des sujets dits « adaptés », un monde perçu le plus souvent comme hostile, expliquant en grande partie leurs parcours délictueux. Fréquemment, les agirs viennent au premier plan, représentant leurs principales modalités défensives. Dès lors, des connaissances de base en psychopathologie et la compréhension des mécanismes psychiques en jeu s'avèrent être des atouts indispensables pour le professionnel exerçant auprès de ces publics. La visée de cette formation sera d'affiner votre compréhension du public dans sa singularité afin de faire lien avec lui. L'accent sera mis sur le repérage des mécanismes psychiques en jeu et la compréhension des fonctions adaptatives.

OBJECTIFS

- Connaître les différents troubles de la personnalité et les grands syndromes psychiatriques.
- Comprendre les bases du fonctionnement psychique et repérer de quelle façon les angoisses inconscientes et les mécanismes de défense sculptent la personnalité et (dé)forment notre perception du monde.
- Appréhender la place de l'environnement et des traumatismes dans la construction psychique de l'individu.
- Affiner son positionnement professionnel dans l'accompagnement.
- Gagner en sérénité et en sécurité (« bonne distance », anticipation des réactions négatives, définition des conduites à tenir...).

TC

PROGRAMME

COMPRÉHENSION DU FONCTIONNEMENT PSYCHIQUE :

Appréhension de l'organisation de l'appareil psychique à partir d'un modèle structural de la personnalité :
Angoisses prévalentes (vidage, morcellement, abandon, intrusion...),
Principaux mécanismes de défenses : Dénî, projection, refoulement et ses avatars...
Fonction du délire et des hallucinations.
Modalités relationnelles différenciées.

NOTIONS DE CONFLICTUALITÉ PSYCHIQUE, DE DÉCOMPENSATION, DE PATHOLOGIE ET DE "NORMALITÉ"

CONSTITUTION DE L'APPAREIL PSYCHIQUE AU COURS DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT :

Génèse des mécanismes de défense.
Fonction et degrés d'efficacité des mécanismes défensifs.



4 JOURS DE FORMATION



PARIS
1, 2, 3 ET 4 DÉCEMBRE 2026



969 € - COÛT ADHÉRENT
1201 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Travailleurs sociaux et intervenant.e.s socio judiciaires ayant à évaluer ou accompagner des personnes, auteurs, victimes ou en grande difficulté.
Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active basée sur une forte implication des participant.e.s : échange à partir de leurs pratiques professionnelles et d'études de cas.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

INTERVENANT

Gilles FLOURIOU,
Psychologue clinicien,
Psychothérapeute

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter

PSYCHIATRIE CRIMINELLE

TR

Approche et compréhension de la dynamique criminelle. L'étude des actes délinquants violents et/ou déviants requiert une connaissance de l'analyse des passages à l'acte, de leur diagnostic et de leur pronostic. Cette formation d'approfondissement permet aux professionnels de s'approprier des méthodes d'analyse et de compréhension afin d'envisager une prise en charge socio-éducative et judiciaire adaptée.

OBJECTIFS

- Connaître les différentes fonctions psychiques de l'acte infractionnel.
- Comprendre la dynamique du passage à l'acte.
- Connaître les théories explicatives du crime.
- Identifier les enjeux liés à la notion de discernement et de responsabilité pénale.
- Citer les différentes modalités de soins sous contrainte en France et leurs enjeux cliniques.
- Différencier les concepts de dangerosité psychiatrique, de dangerosité criminologique.
- Comprendre les ressorts de l'évaluation du risque de comportement violent et de la prédiction du risque de récidive.
- Comprendre et analyser un rapport d'expertise médico-psychologique.

PROGRAMME

ORGANISATION DES SOINS EN PSYCHIATRIE (HÔPITAUX, PRISONS...).

THÉORIES EXPLICATIVES DU CRIME :

Evolutions.
Approches biomédicales, théories sociales et psychologiques, approche criminologique (facteurs de risques et de protection).

CLINIQUE DE L'ACTE :

Perspectives transversales.
Violences et transgressions : de vie et de mort.
Analyse des processus de passage à l'acte (passage à l'acte, recours à l'acte, mise en acte).

DE LA DANGEROUSITÉ À LA PRÉDICTION DU RISQUE DE RÉCIDIVE :

État dangereux : enjeux éthiques.
Dangerosité psychiatrique et dangerosité criminologique.
Évaluations de la dangerosité et prédiction du risque de récidive : définitions, précautions, exemples d'outils.



3 JOURS DE FORMATION



PARIS
28, 29 ET 30
SEPTEMBRE 2026

Utilisation des évaluations dans la construction d'un accompagnement socio-éducatif et socio-judiciaire.

SOINS SOUS CONTRAINTE EN FRANCE :

Les soins sans consentement : loi du 05/07/2011 et sa réforme de 2013.
Les soins pénalement ordonnés : injonction de soins et obligation de soins.
Clinique des soins sous contrainte : contrainte aidante et intercontenance.

EXPERTISE AU PÉNAL :

Rapports historiques entre le droit pénal et la psychiatrie.
Traitement de la responsabilité pénale dans ses rapports à la notion de discernement : définition et enjeux actuels.
Différence entre les missions de l'expert psychiatre et celles de l'expert psychologue.
Expertise criminologique.

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter



726 € - COÛT ADHÉRENT
900 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Travailleurs sociaux, socio-judiciaires, CPIP amenés à intervenir auprès de justiciables.

PRÉREQUIS

Sans prérequis.
Il est recommandé d'avoir préalablement suivi le module « Troubles de la personnalité et pathologies psychiatriques ».

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Étude de rapports d'expertise, étude de situations cliniques, étude d'outils d'évaluation.
Documentation.

INTERVENANTE

Samantha ENDERLIN,
Criminologue
Ou Anne SALOMÉ,
Psychologue clinicienne

LES FONDAMENTAUX DE LA JUSTICE RESTAURATIVE

Cette formation constitue un niveau indispensable pour comprendre la théorie générale et les mécanismes pratiques de la justice restaurative (JR).

Elle propose un panorama des principes fondamentaux qui sous-tendent la JR jusqu'à sa concrétisation en droit français par la loi du 15/08/2014 et la circulaire du 15/03/2017.

Seront également abordés, les effets et impacts de la JR sur les auteurs, les victimes et plus largement la société dans son ensemble.

OBJECTIFS

- Cerner l'histoire, la philosophie et les différentes approches de la justice restaurative.
- Comprendre les objectifs des pratiques restauratives, leurs effets et intégrer la posture restaurative (facilitateur).
- Identifier les politiques normatives française, européenne et internationale sur ce sujet.
- Comprendre l'intérêt de la JR pour les cas de criminalité grave.

PROGRAMME

HISTOIRE ET CONCEPTS PRINCIPAUX DU MOUVEMENT RESTAURATIF :

La justice criminelle en crise et l'émergence du mouvement restauratif en criminologie.

Les propositions conceptuelles, les valeurs et les principes du mouvement restauratif.

Les courants au sein du mouvement restauratif relatifs à la définition de la Justice restaurative.

LES FONCTIONS ET LES EFFETS DES RENCONTRES RESTAURATIVES :

Les modèles principaux des rencontres restauratives.

Le rôle du facilitateur : préparer la mise en place des rencontres restauratives.

Les recherches empiriques autour des rencontres restauratives.



3 JOURS DE FORMATION



PARIS
11, 12, 13 MAI 2026

FORMATION POSSIBLE :

- EN PRÉSENTIEL (3 JOURS)
- À DISTANCE (6 DEMI-JOURNÉES)



726 € - COÛT ADHÉRENT
900 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Intervenant.e socio judiciaire, socio-éducatif, juriste, psychologue, professionnel.le du secteur sanitaire et social (institutions, associations...), portant un intérêt à la thématique et/ou inscrit dans un projet de justice restaurative.
Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques et pratiques, vidéos, groupes de réflexion, études des cas pratiques, quiz, échanges.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter

INTERVENANT.E

Linda TESTOURI,
Psychologue clinicienne

LES MÉDIATIONS RESTAURATIVES ET PRATIQUES INNOVANTES

Cette formation s'inscrit dans une démarche d'appréhension de la traditionnelle médiation restaurative à travers la mise en œuvre pratique d'outils adaptés à la rencontre directe ou indirecte entre un auteur et une victime. Ce module propose également de travailler une approche groupe de la justice restaurative (JR) en cas d'impossibilité de rencontre avec une victime, ou pour permettre l'émergence d'une demande de JR.

Citoyens et Justice propose ici une formation permettant la mise en pratique d'outils et sur des mises en situation.

OBJECTIFS

- Comprendre la posture restaurative (facilitateur) et ses postulats théoriques.
- Utiliser les outils adaptés nécessaires à la réalisation de la pratique restaurative : mener les entretiens sur différentes étapes du processus restauratif.

PROGRAMME

INTRODUCTION

ET PRÉSENTATION :

Présentation des médiations restauratives auteurs/victimes.

Déontologie (confidentialité des échanges garantie par la loi, consentement des participant.e.s).
Notions de victimologie.

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE JUSTICE RESTAURATIVE :

Postures méthodologiques et logistiques.

Phase préparatoire du dispositif (sélection des participant.e.s, échanges inter-partenarial, synthèse de la préparation et de la rencontre).

Mise en œuvre et évaluation du dispositif.

Les phases et les outils accompagnant le processus restauratif :

- L'évaluation a priori des besoins restauratifs de la personne (connaître les attentes pour mieux répondre aux besoins).
Mise en pratique de l'outil EMR.



3 JOURS DE FORMATION



PARIS

14, 15 ET 16 SEPTEMBRE 2026



726 € - COÛT ADHÉRENT

900 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

- Expression des répercussions de la situation-problème (Phase1 « VISA »).
- Préparation à la rencontre (Phase2 « Besoins »).
- Mise en œuvre de la rencontre restaurative (MAVi).

Bilan des attentes restauratives des personnes : mise en pratique de l'outil technique d'évaluation du dispositif.

APPROCHE GROUPELE :

Le protocole PARC, (dans quel cas l'utiliser, comment le mettre en œuvre, retour d'expérience et mise en situation).

INTERVENANT.E

Ugo PICARD,
Coordinateur Service
de Justice restaurative
Ou Linda TESTOURI,
Psychologue clinicienne

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter

PUBLIC

Intervenant.e socio judiciaire, socio-éducatif, psychologue, professionnel.le du secteur sanitaire et social (institutions, associations...), portant un intérêt à la thématique et/ou inscrit dans un projet de justice restaurative.

PRÉREQUIS

Il est nécessaire d'avoir préalablement suivi la formation initiale « Les fondamentaux de la JR ». Dispenses possibles au cas par cas.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Présentations projetées / Apports théoriques et pratiques, outils et supports pédagogiques.
Mises en situation, échanges sur la pratique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

L'ENFANT, CO-VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES

Le premier livre publié en France sur les violences faites aux femmes dans le couple s'appelle « Crie moins fort, les voisins vont t'entendre » (Pizzey, Editions des femmes, 1975), un titre évocateur puisque pendant très longtemps, les violences faites aux femmes relevaient de la sphère privée dans l'esprit des gens. Cette question est aujourd'hui largement évoquée dans la sphère publique et interroge les impacts de la violence sur l'enfant co-victime.

Travailler au sujet de la violence conjugale et des enfants qui y sont exposés nécessite de développer un regard multidimensionnel et une analyse de genre, pour adapter au mieux nos pratiques aux besoins des personnes concernées.

OBJECTIFS

- Connaître les mécanismes de la violence au sein du couple.
- Comprendre ce qui se joue dans le cadre d'un contrôle coercitif.
- Reconnaître les signes de souffrance chez l'enfant.
- Evaluer les impacts de la violence conjugale chez l'enfant.
- Accompagner le(s) parent(s) dans leur parentalité.
- Cerner le rôle et la place de la du professionnel.le dans l'accompagnement.
- Mettre en place des actions multidisciplinaires pour accompagner l'enfant co-victime.
- Expérimenter des outils pour accompagner l'enfant co-victime.

TR

PROGRAMME

VIOLENCES CONJUGALES, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les auteurs de violences conjugales, profils d'un point de vue psychologique.
Le cycle de la violence.
Analyse de genre : la masculinité. Lien avec le sexisme.

L'IMPACT DE LA VIOLENCE DANS LE COUPLE CHEZ L'ENFANT

Reconnaître les signes de souffrance chez l'enfant.
Impact de la violence dans le couple selon l'âge.
Développement de l'enfant et besoins face à la violence.
La reproduction transgénérationnelle.
Les stratégies de l'enfant exposé à la violence conjugale.
Les différents rôles endossés par l'enfant exposé à la violence dans le couple.



3 JOURS DE FORMATION

FORMATION POSSIBLE :

- EN PRÉSENTIEL (3 JOURS)
- À DISTANCE (6 DEMI-JOURNÉES)

LES VIOLENCES DANS LE COUPLE, UN DÉFI POUR LA PARENTALITÉ

Couple parental, couple conjugal : les limites de la coparentalité.
Parentalité et violence en situation de maintien du couple.
Vers une parentalité adaptée en cas de séparation du couple.

LA PLACE DES PROFESSIONNEL.LE.S DANS L'ACCOMPAGNEMENT

L'enfant au cœur du conflit parental : identifier ses besoins et y répondre.
Travailler avec les parents : la parentalité en parallèle.
L'évaluation de l'enfant exposé.
Les espaces de rencontre.
L'indispensable travail en réseau : la question du secret partagé.
Quelques outils : les techniques d'entretien, les groupes de parole, le travail sur les stéréotypes de genre, la communication non violente.



726 € - COÛT ADHÉRENT
900 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Professionnel.le.s du secteur social et socio judiciaire, amené.e.s à accompagner des enfants ou leur famille en prise avec les problématiques de violences intrafamiliales.
Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques conceptuels.
Etudes de cas - Vidéos.
Dossier pédagogique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

INTERVENANTE

Sophie ABOUT,
Psychologue clinicienne

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter

ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LA PARENTALITÉ

Le soutien à la parentalité consiste à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien et d'information, et à favoriser l'entraide et l'échange entre parents.

OBJECTIFS

- Distinguer les différentes étapes du développement et des besoins de l'enfant.
- Explorer la notion d'attachement.
- Repérer les troubles de la relation parent-enfant et la souffrance de l'enfant.
- Contribuer à développer les compétences parentales.
- Renforcer son positionnement professionnel dans l'accompagnement des parents.

PROGRAMME

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU DÉVELOPPEMENT ET LES BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT :

Le développement physique, moteur et cognitif.
Le développement psycho-affectif et sexuel.
Le développement du langage.
Les besoins de l'enfant.

LA NOTION D'ATTACHEMENT :

Théorie de l'attachement, l'apport des neurosciences.
Troubles / conséquences.

LES TROUBLES DE LA RELATION PARENT/ENFANT ; LA SOUFFRANCE DE L'ENFANT ET DES PARENTS :

La notion de parentalité : les axes de parentalité.
Les facteurs de risques liés aux problématiques chez les parents et les facteurs de risques liés à l'attitude des parents face aux difficultés de l'enfant.
Les signes de la souffrance de l'enfant.
Les stratégies adaptatives de l'enfant.



3 JOURS DE FORMATION

FORMATION POSSIBLE :

- EN PRÉSENTIEL (3 JOURS)
- À DISTANCE (6 DEMI-JOURNÉES)

LES STYLES DE « CAREGIVING » PARENTAUX EN FONCTION DES TYPES DE PERSONNALITÉS ET DE LEURS SYMPTOMATOLOGIES :

Les troubles de la personnalité et les troubles psychiatriques, la violence conjugale, la toxicomanie, la carence affective... et leurs conséquences sur la relation parent-enfant.

AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PARENTALES :

Les besoins et le rythme des parents.
L'accompagnement de la relation parent-enfant.
La revalorisation des compétences parentales : la notion d'auto-efficacité des parents.
Faire face aux défis d'aujourd'hui : les écrans, les cyberviolences et les réseaux sociaux.

LE POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL DANS L'ACCOMPAGNEMENT DU PARENT :

Changer de paradigme : partir des besoins de l'enfant.
Repenser sa posture professionnelle en fonction de ce nouveau paradigme.
Les outils : l'entretien familial, le génogramme, le jeu, les groupes de parole...
Le travail en équipe et le partenariat, l'importance du réseau.



**726 € - COÛT ADHÉRENT
900 € - NON ADHÉRENT**



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Travailleurs sociaux, psychologues, éducateurs, puéricultrices, secrétaires, chefs de service, directeurs.
Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Apport de contenus théoriques, étude de cas, mise en situation.
Échanges interactifs autour des pratiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

INTERVENANTE

Sophie ABOUT,
Psychologue clinicienne

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter

ÉVALUER LE DANGER EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Les textes relatifs à la protection de l'enfance ont fait évoluer les pratiques des travailleurs sociaux. Le droit des parents y est réaffirmé, de nouvelles mesures sont créées, alors que d'autres lois plus sévères s'appliquent en matière d'abus sexuels sur mineurs. Cette formation permet au professionnel d'exercer dans un contexte évolutif permanent en portant un regard affûté sur la notion de danger.

OBJECTIFS

- Situer la place de l'enfant dans l'évolution sociétale.
- Repérer et caractériser les situations de danger : maltraitance, risques liés à des comportements compulsifs, violence institutionnelle, carences éducatives...
- Travailler avec les parents.
- Utiliser les dispositifs locaux résultant de la loi relative à la protection de l'enfance.
- Maîtriser les méthodes et outils d'évaluation des situations de danger.
- Intégrer ces nouvelles connaissances dans sa pratique professionnelle.

PROGRAMME

Situer la place de l'enfant dans l'évolution sociétale et dans l'évolution des politiques publiques de la protection de l'enfance.

L'ÉVOLUTION DE L'ENFANT DANS LA LÉGISLATION :

Les droits spécifiques de l'enfant. La protection de l'enfance et les principes de la loi du 7 mars 2007. Les évolutions avec la loi du 14 mars 2016 et avec celle du 7 février 2022 dite « Loi Taquet ». L'autorité parentale. L'assistance éducative. Les besoins fondamentaux de l'enfant.

ÉVOLUTION DE L'ENFANT DANS LA FAMILLE :

La place dans la famille. La théorie de l'attachement. L'évolution psychoaffective de l'enfant et de l'adolescent.

REPÉRER LES SITUATIONS DE DANGER :

Les différentes formes de maltraitance de l'enfant en danger. Définition de la violence, les différentes formes de violence. Violences conjugales, violences intrafamiliales. Les facteurs de risques de situation de mise en danger et les signes de mise en danger. Les conséquences psycho-traumatiques des violences. Impact du stress aigu et du stress chronique.



4 JOURS DE FORMATION

FORMATION POSSIBLE :

- EN PRÉSENTIEL (4 JOURS)
- À DISTANCE (8 DEMI-JOURNÉES)

CARACTÉRISER LES SITUATIONS DE DANGER ET TRAVAILLER AVEC LES PARENTS :

Les modalités relationnelles entre le parent agresseur et l'enfant victime : la pathologie du lien. L'attachement et ses problèmes. Problématiques parentales. Les axes de la parentalité. La parentalité entravée. La co-éducation et le rapport parents/professionnel.le.s.

UTILISER LES DISPOSITIFS LOCAUX RÉSULTANT DES LOIS :

Le recueil et le traitement de l'information préoccupante et le signalement. La notion d'information partagée et de secret professionnel. Le parcours de la plainte. L'implication des familles.

MAÎTRISER LES MÉTHODES ET OUTILS D'ÉVALUATION DES SITUATIONS DE DANGER :

Les éléments à prendre en compte dans le discours des parents et de l'enfant. Les différentes grilles d'évaluations de l'impact des violences sur l'enfant. Les différents dispositifs de prises en charge socio-éducative et thérapeutique. Le travail d'équipe et le travail en réseau. La posture professionnelle.



969 € - COÛT ADHÉRENT
1201 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Personnel éducatif expérimenté.
Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active.
Apports théoriques et cliniques.
Travail de groupe. Photo-médiation.
Outils participatifs.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

INTERVENANT.E

Sophie ABOUT,
Psychologue clinicienne

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap :
nous contacter

INTERVENIR AUPRÈS DES MINEURS DÉLINQUANTS OU VIOLENTS

La prise en charge des mineurs délinquants et/ou violents est au cœur des préoccupations des politiques pénales. Il est habituel de considérer que le changement est toujours possible. Dans le cadre de mesures adaptées aux mineurs délinquants, existe-t-il des spécificités de l'évaluation et de l'intervention socio judiciaire ? Les travailleurs sociaux intervenant sous mandat judiciaire ou administratif auprès d'eux, doivent disposer d'un socle de connaissances théoriques et de repères communs afin d'adapter leurs interventions. Ce module de formation propose une approche psychosociale de la délinquance des mineurs.

OBJECTIFS

- Comprendre le processus psychique adolescent.
- Explorer le cheminement du mineur vers la délinquance.
- Analyser les conduites violentes et asociales.
- Adapter sa pratique professionnelle à la singularité de l'adolescent.

PROGRAMME

Rappel des mesures judiciaires et administratives concernant les mineurs.

LE PROCESSUS ADOLESCENT :

Les manifestations physiologiques.
Les changements corporels, psychiques et psychologiques, les transformations cognitives.
Déviance et délinquance à l'adolescence.
Le devenir des conduites violentes de l'enfance à l'adolescence.
Clinique de l'adolescent délinquant : processus de réorganisation psychique, de socialisation.
Les processus psychiques à l'origine des passages à l'acte.
La pathologie du lien.
Le travail de deuil.
La problématique de la séparation.
Construction de l'identité sexuelle.
Les mécanismes de défenses à l'adolescence.
Les passages à l'acte dans le contexte de troubles de la personnalité.
Les facteurs environnementaux favorisant l'agir chez l'adolescent.



3 JOURS DE FORMATION

ASPECTS CLINIQUES ET PSYCHOPATHOLOGIQUES DE LA VIOLENCE :

Place de la violence dans le processus normal de l'adolescence.
L'adolescent violent.
Le passage à l'acte.

SÉMIOLOGIE ET PSYCHOPATHOLOGIE DES TROUBLES CHEZ L'ADOLESCENT :

Les troubles à l'adolescence.
Pathologies limite, psychoses.

ÉLÉMENTS DE PRISE EN CHARGE :

Points de repères pour le positionnement des professionnels.
Penser son intervention auprès du jeune.
Agressivité et violence : éléments de conduite à tenir.
Conduites à tenir face à un adolescent qui ne communique pas.
Se comporter face à un groupe difficile.
Outils pour travailler le PAA en individuel.
Intérêts du travail en groupe.
Communiquer avec l'adolescent délinquant mutique, violent, dans le déni, opposant...
L'intervention auprès des mineurs délinquants, les outils de prise en charge, le travail avec les familles et le travail en réseau.



726 € - COÛT ADHÉRENT
900 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Travailleurs sociaux intervenant sous mandat judiciaire et/ou administratif.
Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Exposé, illustration avec des cas réels, débat, dossier documentaire.
Selon les priorités, tous les thèmes présentés dans le programme peuvent ne pas être abordés.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

INTERVENANTE

Anne SALOMÉ,
Psychologue clinicienne
Ou Sophie ABOUT,
Psychologue clinicienne

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter

RÉPARATION PÉNALE DES MINEURS

Instituée par la loi du 4 janvier 1993, la mesure de réparation, est une mesure éducative qui peut être décidée par le Parquet, par le juge des enfants ou par le tribunal pour enfants pour responsabiliser le mineur et lui faire prendre conscience des conséquences de son acte. Le Code de Justice Pénale des Mineurs intègre cette mesure en alternative aux poursuites et au sein des mesures éducatives judiciaires. L'intervention auprès des mineurs délinquants ainsi que la mise en œuvre de cette mesure spécifique nécessite une véritable formation qui doit permettre au professionnel une maîtrise du cadre juridique, articulée à des connaissances sociales et éducatives. La formation proposée pose les fondamentaux de la mesure et permet un travail d'approfondissement basé sur l'apport de connaissances conceptuelles illustré par des échanges de pratiques et d'outils méthodologiques.

OBJECTIFS

- Recenser les points essentiels de la législation relative à la mesure de réparation pénale destinée aux mineurs.
- Approfondir ses connaissances théoriques et techniques.
- Développer ses compétences organisationnelles et relationnelles.
- Favoriser la réflexion pour s'adapter à l'évolution des missions en lien avec le référentiel de la réparation pénale des mineurs.
- Identifier les limites de la mesure.

PROGRAMME

Historique de la mesure en France.

ASPECTS JURIDIQUES :

Rappel de la législation concernant les mineurs et les nouveautés liées au code de la justice pénale des mineurs.

L'ordonnance du 11 septembre 2019 portant partie législative du code de la justice pénale des mineurs.

ASPECTS SOCIOLOGIQUES ET PSYCHOLOGIQUES :

La réparation, la responsabilisation, la place du professionnel et sa relation au mineur.

ASPECTS PRATIQUES DE LA MESURE DE RÉPARATION :

Le déroulement et l'organisation de la mesure.

Les incidences du nouveau code : Lien avec l'éducateur PJJ en cas de RPM prononcée dans le cadre de poursuites.



4 JOURS DE FORMATION



969 € - COÛT ADHÉRENT
1201 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Professionnel.le.s engagé.e.s dans une pratique de la réparation pénale auprès de mineurs. Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Échanges à partir des pratiques et des expériences de chacun. Apports théoriques conceptuels. Études de cas, mises en situation, réflexion sur les écrits. Dossier pédagogique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter

INTERVENANTE

Nathalie BOURGUET,
Juriste

MÉDIATION PÉNALE POUR ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI

Les nouveautés liées au récent code de la justice pénale des mineurs exigent que les ISJ exerçant la Réparation pénale acquièrent, d'une part les connaissances liées au cadre légal ainsi qu'au contenu de cette nouvelle mesure éducative et restaurative, et d'autre part, les compétences nécessaires à la mise en œuvre du module de réparation ordonné par le juge dans le cadre de la mesure éducative judiciaire. La mise en œuvre de la médiation ne s'improvise pas, elle nécessite des connaissances spécifiques, la maîtrise d'outils et une posture professionnelle singulière et adaptée.

OBJECTIFS

Recenser les points essentiels du code de la justice pénale des mineurs relatifs à la médiation, ses modalités de mises en œuvre :

- Identifier les avantages et limites de la médiation.
- Connaître et utiliser les outils de base nécessaires à sa pratique.
- Identifier et comprendre les spécificités liées à la victime tant sur le plan psychologique que sur sa place dans la mesure.
- Mener avec méthode les entretiens individuels "auteur mineur", "victime" et la rencontre de médiation dans le respect des règles dictées par la mesure.
- Développer ses compétences organisationnelles et relationnelles.

PROGRAMME

Travail sur les représentations.
Le concept de médiation.
Rappel historique et origine de la médiation pénale.
Rappel historique et fondamentaux de la mesure de réparation pénale mineur.
Points communs et différences entre Médiation, Réparation et Justice Restaurative.
Les enjeux judiciaires et éducatifs de la médiation pénale appliquée aux mineurs.
Les enjeux de la médiation pénale appliquée aux mineurs dans le Code de la Justice Pénale des Mineurs (CJPM).
Le cadre juridique de la médiation pénale appliquée aux mineurs.
La place de la médiation dans le temps de la procédure judiciaire appliquée aux



4 JOURS DE FORMATION

mineurs.
Les incidences du nouveau CJPM.
Objectifs communs et différence entre la médiation en alternative aux poursuites et dans le cadre du module réparation de la mesure éducative judiciaire.
Les acteurs.
Les aspects éducatifs, sociologiques et psychologiques.
Le processus de médiation pénale.
Préparer, accueillir et conduire, faire le bilan et rendre compte de la médiation.
Les caractéristiques d'une posture professionnelle spécifique.

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter



969 € - COÛT ADHÉRENT
1201 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Professionnel.le.s déjà initié.e.s dans une pratique de la réparation pénale auprès de mineurs et maîtrisant les fondamentaux de la Réparation pénale.
Sans prérequis.

Formation «CJPM : Evolution des pratiques professionnelles» recommandée.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Exposés. Apports théoriques conceptuels. Etudes de cas et mises en situation. Echanges sur la pratique. Dossier pédagogique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM – 15 min). 50 % de réussite requis.

INTERVENANTE

Nathalie BOURGUET,
Juriste
Ou Katia GAITÉE,
Directrice de CHRS

PROTECTION DE L'ENFANCE : LA LOI DU 7 FÉVRIER 2022 QUELLE ÉVOLUTION ?

La loi du 7 février 2022 portant réforme de la protection de l'enfance s'inscrit dans la lignée des réformes précédentes ; elle attribue au juge des enfants de nouvelles fonctions : évaluation de l'accueil de l'enfant dans la famille élargie, organisation des visites, bilan médical de l'enfant au terme de l'échéance de la mesure de placement, introduction de la mesure d'AEMO renforcée ou intensive, mesure de médiation familiale adossée à la mesure d'AEMO, possibilité d'une formation collégiale en première instance, interdiction d'une nouvelle évaluation de la situation d'un mineur non accompagné en cas de changement de département...
Un ensemble de réformes qui impacte les pratiques judiciaires et éducatives.

OBJECTIFS

- Connaître précisément les motifs et les dispositions de cette réforme.
- L'inscrire dans la lignée des précédentes (2002, 2007 et 2016).
- Évaluer les nécessaires évolutions dans sa pratique professionnelle.
- Adopter de nouvelles pratiques professionnelles intégrant les éléments de la réforme.

PROGRAMME

LA PROTECTION DE L'ENFANCE, RAPPEL HISTORIQUE :

De la puissance paternelle à l'autorité parentale.
De la charité à l'assistance publique.
De l'assistance publique à l'aide sociale, intervention progressive de la puissance publique.
L'abandon, un phénomène social de grande ampleur.

LA CONSTRUCTION LÉGISLATIVE ET RÉGLEMENTAIRE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE : (1953, 1959, 1986, 1989, 2002 et 2004).

LA PROTECTION DE L'ENFANCE, RAPIDE RAPPEL LÉGISLATIF :

Les critiques récurrentes.
Les apports des textes essentiels.

LES PRINCIPAUX ENJEUX DE LA LOI DU 5 MARS 2007 :

La place de la prévention.
Évaluation et partage d'informations.
Le projet individualisé pour l'enfant.
Les différentes modalités innovantes de prise en charge.



3 JOURS DE FORMATION

LES CRITIQUES ET INSUFFISANCES DE LA LOI DU 5 MARS 2007

LA LOI DU 14 MARS 2016 :

Les enjeux politiques.
Les nouvelles modalités de gouvernance, le rôle de l'État et du département.
Les obligations du département.
Une nouvelle définition des missions de l'Aide sociale à l'enfance.
L'individualisation, le contrôle et la sécurisation du parcours de l'enfant.
Encadrement des modalités d'exercice de l'autorité parentale.
De la déclaration judiciaire d'abandon au nouveau concept de délaissement.
La place du juge judiciaire dans la réforme.
Les mineurs privés de représentants légaux.
La protection des jeunes majeurs.
L'adaptation du statut juridique du mineur confié, l'adoption simple.
La neutralité de l'administrateur ad hoc.
Nouvelle définition de l'inceste.

LA LOI DU 7 FÉVRIER 2022 :

Nouvelles attributions du juge des enfants.
Contenu élargi de l'AEMO.
Place importante de la famille élargie.
Audition du mineur par le juge des enfants.



726 € - COÛT ADHÉRENT
900 € - NON ADHÉRENT



12 PERSONNES MAXIMUM

PUBLIC

Travailleurs sociaux intervenant auprès de mineurs et de leur famille.
Sans prérequis.

TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques.
Questions et débats.
Échanges en grand groupe.
Documentation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test d'évaluation des connaissances pré et post formation (QCM - 15 min). 50 % de réussite requis.

INTERVENANT

En attente de confirmation

ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap : nous contacter

L'équipe pédagogique

Citoyens & Justice collabore avec une équipe pluridisciplinaire : psychologues, juristes, magistrat.e.s, universitaires, directeurs.trice.s d'établissements...

Sophie ABOUT

Psychologue clinicienne

Jamila ATTIGUI

Coordinatrice Pôle Pénal

Sylvie ANDRIEN

Psychologue clinicienne

Khady BATHILY

Formatrice, coach professionnelle

Nathalie BOURGUET

Juriste

Emilie BOUTIN

Chargée de mission
Égalité Femmes - Hommes

Aurélia CROIZER

Psychologue clinicienne

Véronique DANDONNEAU

Responsable du Pôle
« Mandats Judiciaires
& accompagnements
socio-éducatifs »

Marie-Claude DEVOIS

Docteure en droit

Nadège DUCOS

Psychologue clinicienne,
thérapeute familiale

Mathilde DU PASQUIER

Anthropologue,
criminologue, intervenante
socio-judiciaire

Samantha ENDERLIN

Criminologue

Gilles FLOURIOU

Psychologue clinicien,
Psychothérapeute

Katia GAITÉE

Directrice de CHRS

Laurent GEBLER

Magistrat

Mélissa GUYOMAR

Psychologue clinicienne

Angélique HEIDSIECK

Magistrate

Guillaume JOUIS

Consultant formateur

Stéphanie LASSALLE

Responsable du Pôle
« Accompagnement des
personnes condamnées »

Yves LECHOPIER

Consultant formateur

Virginie MACON

Formatrice, Coordinatrice

Corinne MOREAU

Magistrate

Ugo PICARD

Coordinateur Service
de Justice restaurative

Anne SALOMÉ

Psychologue clinicienne

Salomé SPERBER

Psycho-criminologue

Linda TESTOURI

Psychologue clinicienne

Votre parcours conseillé

Afin d'acquérir les connaissances indispensables à votre pratique professionnelle, nous vous proposons d'élaborer **votre propre parcours de formation**.

Chaque formation est approfondie par des modules complémentaires afin d'optimiser votre parcours et ainsi tendre vers une meilleure professionnalisation.

Vous exercez au sein :

- d'une association socio-judiciaire
- d'une association d'aide aux victimes
- d'une association de protection de l'enfance
- d'une association d'hébergement ou d'insertion
- du service public PJJ
- du service public pénitentiaire

Pour des actions de formation personnalisées ou pour des modules d'analyse de la pratique, contactez le service formation qui élaborera à votre attention un projet « sur mesure ».

**Rendez-vous sur
www.citoyens-justice.fr
pour consulter
toutes nos formations
et vous inscrire en ligne !**

L'équipe du service formation
est à votre disposition :

05 56 93 62 20
formation@citoyens-justice.fr

Conditions Générales de Vente

Désignation

L'organisme de formation de la fédération Citoyens & Justice, dont le siège social est situé au 351 boulevard du Président Wilson 33073 BORDEAUX, met en place et dispense des formations inter et intra-entreprises, à Paris et sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par Citoyens & Justice pour le compte d'un client. Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les dossiers pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents.

Inscription et modalités de paiement

Sauf aménagement particulier, la durée journalière d'une formation est de 6 heures, 3 heures pour les formations à distance. L'apprenant (et/ou son employeur) effectue une inscription en ligne, celle-ci prendra effet, seulement à réception de la convention signée et au plus tard 30 jours après sa réception. Passé ce délai, l'inscription s'annulera automatiquement.

Les prix des formations sont indiqués en euros toutes taxes comprises dans le catalogue formations ou par devis. Les associations adhérentes bénéficient d'un tarif préférentiel. Les formations sur site (intra) donnent lieu à un devis. Le paiement est à effectuer dès réception de la facture. Les prix recouvrent les frais pédagogiques, administratifs et matériels de la formation. Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des apprenants ne sont pas inclus dans ces tarifs. Des pénalités de retard de trois fois le taux d'intérêt légal sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € est due en cas de retard de paiement.

Hébergement et Restauration

L'hébergement et la restauration ne sont ni organisés ni pris en charge par Citoyens & Justice. Toutefois, pour les formations qui se déroulent dans

nos locaux, une liste d'hôtels peut être fournie. Ces informations sont purement informatives et chacun est libre de son choix, de même qu'en matière de restauration.

Accès aux personnes handicapées

En tant qu'acteur engagé, nous avons à cœur de contribuer à garantir l'égalité des droits et des chances des personnes en situation de handicap pour accéder à la formation. De rares locaux répondent aux normes en vigueur et ne disposent pas de places de parking privées. Selon les thèmes, certaines formations peuvent s'effectuer à distance. Si vous êtes en situation de handicap (moteur, auditif, visuel, maladies invalidantes) contactez le « référent Handicap » du service formation en amont de votre inscription. Avec votre aide nous identifierons les contraintes liées à votre handicap au regard de l'environnement de formation (rythme, durée, méthodes et support pédagogiques). Nous définirons les aménagements possibles vous permettant d'accéder à la formation en lien avec un réseau d'experts (autre organisme de formation, Centre de Ressource Formation Handicap, AGEFIPH, FIPHP) et les financeurs (OPCO, employeur...).

Formation à distance

Certaines formations peuvent être dispensées en tout ou partie à distance. L'apprenant (et/ou son employeur) devra s'assurer qu'il dispose d'un accès internet, et du matériel nécessaire à la visioconférence (ordinateur, vidéo, son et notamment au logiciel ZOOM). Conformément à l'article D.6313-3-1, il disposera des informations suivantes : contact de l'assistance technique et pédagogique ; activités pédagogiques à effectuer à distance, leurs durées et les modalités d'évaluation. Pour favoriser l'assimilation, mobiliser toute l'attention de l'apprenant et ancrer les apprentissages dans la durée, et lorsque cela est possible, nous proposons des sessions à distance par ½ journée où alterneront : classes virtuelles interactives, supports et documentations. Conformément à la réglementation, l'apprenant accepte de produire des exercices, quizz, écrits (livrables) attestant de son assiduité.

Enregistrement et droit à l'image

Des vidéos ou classes virtuelles sont susceptibles d'être enregistrées dans le but exclusif de faire la preuve auprès des financeurs, de l'état de présence du participant. En confirmant son inscription, l'apprenant accepte ces conditions sans réserve.

Evaluation Entrée - Sortie

Un test de connaissances préalable à la formation (positionnement entrée) sera effectué pour évaluer le niveau d'acquisition des connaissances de l'apprenant avant de rentrer en formation.

Une évaluation en cours de formation aura pour fonction de favoriser la progression des apprentissages et mesurer les acquis.

Enfin, au dernier jour de la formation, l'apprenant sera soumis à une évaluation d'environ 15 min sous forme de QCM. Un résultat supérieur ou égal à 50 % de réussite est souhaitable.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Personne morale : En cas d'annulation à moins de 30 jours de la formation, 50 % du coût total de la formation sera dû à titre de clause de dédit et de dédommagement des sommes engagées. En cas d'annulation à moins de 5 jours de la formation (sauf cas de force majeure), le coût de la formation est intégralement dû. En cas d'abandon de l'apprenant en cours de formation, le paiement est dû dans son intégralité sans possibilité de remboursement.

Les personnes physiques bénéficient d'un délai de rétractation de 14 jours après la signature du contrat. Passé ce délai, 50 % du coût total de la formation sera dû à titre de clause de dédit et de dédommagement des sommes engagées. En cas d'annulation à moins de 5 jours de la formation (sauf cas de force majeure), le coût de la formation est intégralement dû. Le maintien de l'inscription permet un échelonnement des paiements jusqu'au terme de l'action de formation. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit des pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal.

Règlement

Le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 jours à réception de la facture. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit des pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

La signature de la convention implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure (comme défini réglementairement), Citoyens &

Justice ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés dans les meilleurs délais.

Annulation : Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, Citoyens & Justice se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

Communication

Le client accepte que son établissement soit cité par Citoyens & Justice comme client de ses offres de services. Citoyens & Justice peut mentionner le nom du client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects, clients, dans les rapports annuels ou dans le cadre de dispositions réglementaires.

Protection des données à caractère personnel

Citoyens & Justice met en œuvre toutes les mesures nécessaires à la protection de la confidentialité et des données personnelles gérées sur sa plateforme de formation (sécurisation, accès, modification, suppression, délai de conservation).

Les données personnelles des participants sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par les services de Citoyens & Justice en charge du traitement. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L 6353-9 du Code du travail et du fonctionnement du service formation de Citoyens & Justice. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratifs et financiers applicables aux actions de formation. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à formation@citoyens-justice.fr ou dpo@citoyens-justice.fr

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. Toute réclamation devra être formulée par écrit et envoyée à l'attention du Responsable de Formation à formation@citoyens-justice.fr

En cas de litige survenant entre Citoyens & Justice et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Bordeaux.

Citoyens & Justice

SERVICE FORMATION

Isabelle ADAM, Responsable de Formation
Laëtitia MERLIN, Assistante de Formation
Florence TALLEC, Assistante de Formation

351 Boulevard Wilson
CS31679
33073 Bordeaux Cedex
05 56 93 62 20
formation@citoyens-justice.fr

Association loi 1901
Enregistré sur le numéro de déclaration d'activité : 72330904633
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
N° siret 331 942 482 00042. APE 9412Z

**Rendez-vous sur www.citoyens-justice.fr
pour consulter et vous inscrire à nos formations !**



*La certification
qualité a été
délivrée au titre
des actions
de formation.*

